



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉGION
NORMANDIE



4^E PLAN RÉGIONAL SANTÉ-ENVIRONNEMENT DE NORMANDIE

La santé-environnement,
un réflexe au cœur des décisions

2023-2028



PRSE 
NORMANDIE
Plan Régional Santé Environnement

www.normandie.prse.fr

ÉDITO

Il est aujourd'hui reconnu qu'un environnement et un cadre de vie de qualité déterminent grandement le niveau de santé de chacun d'entre nous et favorisent la bonne santé des populations. Or certaines activités humaines, en contribuant au changement climatique par exemple, peuvent nuire à cet environnement et engendrer des impacts non négligeables sur le niveau de santé d'une population. À l'inverse, les conditions d'aménagement et les actions menées sur un territoire peuvent également influencer de manière positive sur notre santé.

La nature est source de nombreux services et bienfaits pour l'Homme. Toutefois, les impacts sur les écosystèmes peuvent être à l'origine d'effets directs sur la santé en lien avec l'émergence de pathologies transmissibles entre des espèces animales et l'homme, ou le développement d'espèces exotiques vectrices de maladies ou nuisibles à la santé humaine. Selon une approche « Une seule santé », santé humaine, santé des écosystèmes et santé animale sont étroitement liées.

Avec le lancement du 4^e plan national santé-environnement (PNSE 4), la place centrale de la santé-environnement dans les politiques publiques a été consolidée, afin de mieux préserver notre avenir et plus largement celui des espèces vivantes et des écosystèmes dans lesquels nous évoluons et interagissons. Il porte l'ambition de mieux comprendre les risques auxquels chacun s'expose afin de mieux se protéger et protéger l'environnement.

Sa déclinaison régionale partage cette ambition selon l'approche « Une seule santé ». Il s'inscrit dans la continuité des précédents plans visant à réduire les expositions par milieu, favoriser l'action dans les territoires au plus près des habitants, et renforcer la sensibilisation ainsi que l'information de la population pour lui permettre d'agir aussi, à son niveau, et dans son quotidien.

Ce plan régional santé-environnement de 4^e génération (PRSE 4) a été co-construit avec l'ensemble des acteurs qui œuvrent en Normandie dans les domaines de la santé, de la santé animale, de la biodiversité et de l'environnement. Collectivités, associations, représentants des acteurs économiques, professionnels de santé, services de l'Etat et établissements publics : tous ont été invités à participer aux échanges et aux travaux. Ce sont ainsi plus de 250 acteurs de divers horizons qui se sont mobilisés pour contribuer aux réflexions et propositions ayant permis d'élaborer ce PRSE 4.

Avec l'ambition de réduire les expositions des populations, et les inégalités territoriales, en particulier celles liées à l'eau potable, à l'air et aux sols pollués, le PRSE 4 est structuré autour de 4 axes et 20 objectifs. Il a également pour objectif de renforcer l'action des collectivités dans les territoires, de prévenir les zoonoses et risques sanitaires émergents en mobilisant et en consolidant les compétences de l'ensemble des acteurs en santé-environnement.

Appuyé sur un état des lieux régional, ce plan a été pensé en cohérence avec l'ensemble des politiques publiques menées sur le territoire dans les domaines de la santé et de l'environnement, dans l'optique de renforcer la complémentarité des initiatives et de favoriser une approche intégrée et coordonnée. Il s'inscrit en parfaite articulation avec la lutte contre l'artificialisation des sols et avec les différents plans sectoriels régionaux (eau, qualité de l'air, pesticides, biodiversité, mobilité, etc.), parmi lesquels figure le projet régional de santé 2023-2028 qui réaffirme l'importance des enjeux de santé-environnement et de transition écologique du système de santé sur nos politiques publiques.

C'est un nouveau visage que nous souhaitons donner à ce plan : des actions moins nombreuses et plus concrètes, au plus proche des besoins de chacun, une approche transversale tenant compte des interactions entre toutes les santés, une gouvernance et des outils de suivi renouvelés qui s'attachent à répondre aux attentes citoyennes sur ces sujets complexes. Ce plan contribuera à rendre chacun d'entre nous, citoyen, élu, collectivité, entreprise, professionnel, chercheur, acteur de sa santé, meilleur en améliorant ses connaissances et en agissant en faveur d'une bonne santé globale de notre environnement. La mobilisation des acteurs à toutes les échelles du territoire normand sera essentielle pour contribuer à la réussite du Plan.

À travers les organisations que nous représentons et en complément des actions listées dans ce plan, ainsi que celles que nous déployons au quotidien dans le cadre de nos stratégies régionales, nous veillerons à inscrire l'ensemble de nos politiques dans la perspective d'un environnement et d'un cadre de vie préservés et restaurés, en faveur d'une meilleure santé de tous les Normands.

Jean-Benoît ALBERTINI
Le Préfet de la région Normandie
Préfet de Seine-Maritime

Hervé MORIN
Le Président
de la Région Normandie

Thomas DEROCHÉ
Le directeur général de l'Agence
régionale de santé Normandie

TABLE DES MATIÈRES

Ce sommaire est interactif ↗

1. LE CONTEXTE DU PLAN RÉGIONAL SANTÉ-ENVIRONNEMENT 2023-2028 NORMANDIE	5
La définition de la santé-environnement.....	6
Le Plan National Santé-Environnement (PNSE) 4.....	7
Présentation du PNSE 4.....	7
Les actions nationales à décliner.....	7
Les enjeux transversaux auxquels doit répondre le PRSE4.....	8
L'approche « Une seule santé ».....	8
Le changement climatique.....	9
La biodiversité.....	10
Les inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé.....	11
La mobilisation des territoires.....	11
Le bilan du PRSE 3.....	12
2. LES ENJEUX DE SANTÉ-ENVIRONNEMENT EN NORMANDIE	13
Une population normande marquée par des inégalités territoriales et des fragilités socio-économiques.....	14
Des pressions liées à l'activité humaine impactant la qualité de l'environnement.....	15
La qualité des milieux et les expositions de la population.....	16
L'état de santé des Normands en lien avec les facteurs environnementaux.....	19
3. LE PRSE 4 EN UN COUP D'ŒIL	22
4. LES OBJECTIFS ET ACTIONS DU PRSE 4 NORMANDIE	24
Axe 1 : Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes.....	25
La ressource en eau.....	25
L'air extérieur.....	28
La pollution des sols.....	30
La qualité de l'air intérieur.....	31
Axe 2 : Renforcer l'action en santé-environnement menée par les collectivités dans les territoires.....	35
Axe 3 : Renforcer la prévention des risques liés aux zoonoses et aux espèces animales et végétales nuisibles à la santé, dans une approche « Une seule santé ».....	39
Axe 4 : Informer et développer les capacités d'agir des publics sur leur environnement et leur santé au quotidien.....	43
5. ÉLABORATION ET GOUVERNANCE DU PRSE 4	51
La démarche d'élaboration du PRSE4 Normandie.....	52
Le bilan du PRSE3.....	52
L'enquête auprès des collectivités.....	53
La journée de lancement de l'élaboration du Plan régional le 3 mars 2023.....	54
La poursuite des réflexions au sein des groupes de travail entre mai et juillet 2023.....	55
L'articulation du PRSE4 Normandie avec les autres plans et programmes.....	56
La gouvernance du PRSE4 Normandie.....	57
Le pilotage stratégique.....	57
Le pilotage opérationnel.....	57
Le Comité des financeurs.....	58
Les pilotes des actions.....	58
La dynamique de communication sur le PRSE4 Normandie.....	58
Suivi et évaluation du PRSE4 Normandie.....	58
Suivi.....	58
Évaluation.....	58
6. ANNEXES	59
1. Glossaire.....	60
2. Liste des acteurs associés à la démarche d'élaboration du PRSE4.....	61
3. Interactions entre les fiches objectifs du PRSE4 et autres plans, programmes du champ de la santé et de l'environnement.....	62

1. LE CONTEXTE DU PLAN RÉGIONAL SANTÉ-ENVIRONNEMENT 2023-2028 NORMANDIE





La définition de la santé-environnement

En 1999, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) déclarait, lors de la Conférence ministérielle Santé et environnement, organisée par le Ministère de la santé, que « l'environnement est la clé d'une meilleure santé ».

L'OMS précise que « la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures ».

Si un environnement de qualité conditionne la qualité de vie et le bien-être des populations, sa détérioration contribue à la survenue d'intoxications aiguës et au développement à plus ou moins long terme de certaines pathologies comme des cancers, des pathologies cardiovasculaires ou respiratoires, et d'autres maladies chroniques. L'OMS a montré qu'en Europe, les facteurs environnementaux qui pourraient être évités ou supprimés provoquent 1,4 million de décès par an, soit au moins 15% des décès¹.

Par ailleurs, la récente épidémie de SARS-CoV-2 illustre combien, dans un contexte de changement climatique, l'interaction entre les agents infectieux, les hôtes et l'environnement est au cœur des émergences infectieuses, et de la nécessité urgente d'une approche globale de la santé et de l'ensemble des déterminants qui sont étroitement imbriqués.

Le champ de la santé environnementale est d'autant plus vaste qu'il prend en compte les facteurs environnementaux, comme par exemple le changement climatique ou la pollution de l'air, et les expositions à des substances dans les milieux ou le cadre de vie (habitat en zone rurale ou urbaine, qualité du logement, eau, air, sols...), les habitudes de consommation (alimentation, produits du quotidien et de consommation courants) ou le cadre de travail de la population.

Dans le cadre du PRSE4 Normandie, il est proposé un champ d'action resserré, et de considérer que la santé-environnement désigne l'ensemble des interactions et effets positifs ou négatifs entre la santé humaine et l'état de l'environnement liés :

- aux conditions de vie (habitat et bâtiments, pollution de l'air intérieur, bruit, ...);
- au cadre de vie (aménagement, urbanisme, espaces verts, naturels...);
- à la qualité des milieux (eau, air, sols...);
- aux changements environnementaux (climatiques, émergences de zoonoses...).

La santé-environnement repose sur la prise en compte des aménités positives fournies par la biodiversité, qui améliore notre résilience face aux changements climatiques, aux aléas sanitaires et aux maladies. Assurant de nombreuses fonctions indispensables à la vie humaine, les écosystèmes apportent un cadre de loisirs et de détente qui améliore notre bien-être. La régression de la biodiversité fait directement peser des menaces sur l'espèce humaine, entièrement dépendante des autres espèces et éléments naturels constituant ce « tissu du vivant ».

Le Plan National Santé Environnement (PNSE) 4

Présentation du PNSE 4

Le 4^e Plan National Santé-Environnement 2021-2025 (PNSE4) intitulé « un environnement, une santé » publié en mai 2021, a pour ambition de mieux connaître prévenir et réduire les impacts de l'environnement sur notre santé. Il se caractérise par une approche encore plus intégratrice et transversale que les précédents plans, selon le principe « Une seule santé », incluant les liens étroits entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes. Défini pour cinq années, ce plan comporte vingt actions qui s'articulent autour de quatre défis.

S'agissant de la santé-environnement dans les territoires, dès 2004, l'article L. 1311-7 du code de la santé publique prévoyait la déclinaison du PNSE en plans régionaux santé-environnement (PRSE).

Les actions nationales à décliner

L'instruction interministérielle du 13 avril 2022² relative à l'élaboration des plans régionaux santé-environnement, précise que cinq actions du PNSE4 sont à décliner dans chaque région, compte tenu des enjeux nationaux qui y sont rattachés :

- La formation des professionnels de santé (action 5.1) ;
- La prévention des maladies vectorielles transmises par les moustiques par des méthodes compatibles avec la préservation de l'environnement (action 11.1) ;
- La prévention, la surveillance et la gestion des impacts en santé humaine causés par les espèces exotiques envahissantes ou proliférantes (ambrosie, chenilles processionnaires, etc.) par des méthodes compatibles avec la préservation de l'environnement (action 11.3) ;
- L'amélioration de la qualité de l'air intérieur des bâtiments notamment ceux accueillant des personnes sensibles en continu et notamment aux moments clés de la vie du bâtiment (action 14.4) ;
- La surveillance de la santé de la faune terrestre et la prévention des zoonoses (action 20).

Les 4 défis du PNSE 4

Axe 1

Actions 1-7

S'informer, se former et informer sur l'état de notre environnement et les bons gestes à adopter pour notre santé et celle des écosystèmes



Axe 2

Actions 8-15

Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes



Axe 3

Actions 16-17

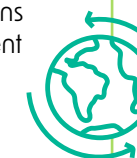
Démultiplier les actions concrètes menées par les collectivités dans les territoires



Axe 4

Actions 18-20

Mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations et sur les écosystèmes



Source : Gouvernement (Direction générale de la santé et Direction générale de la prévention des risques)

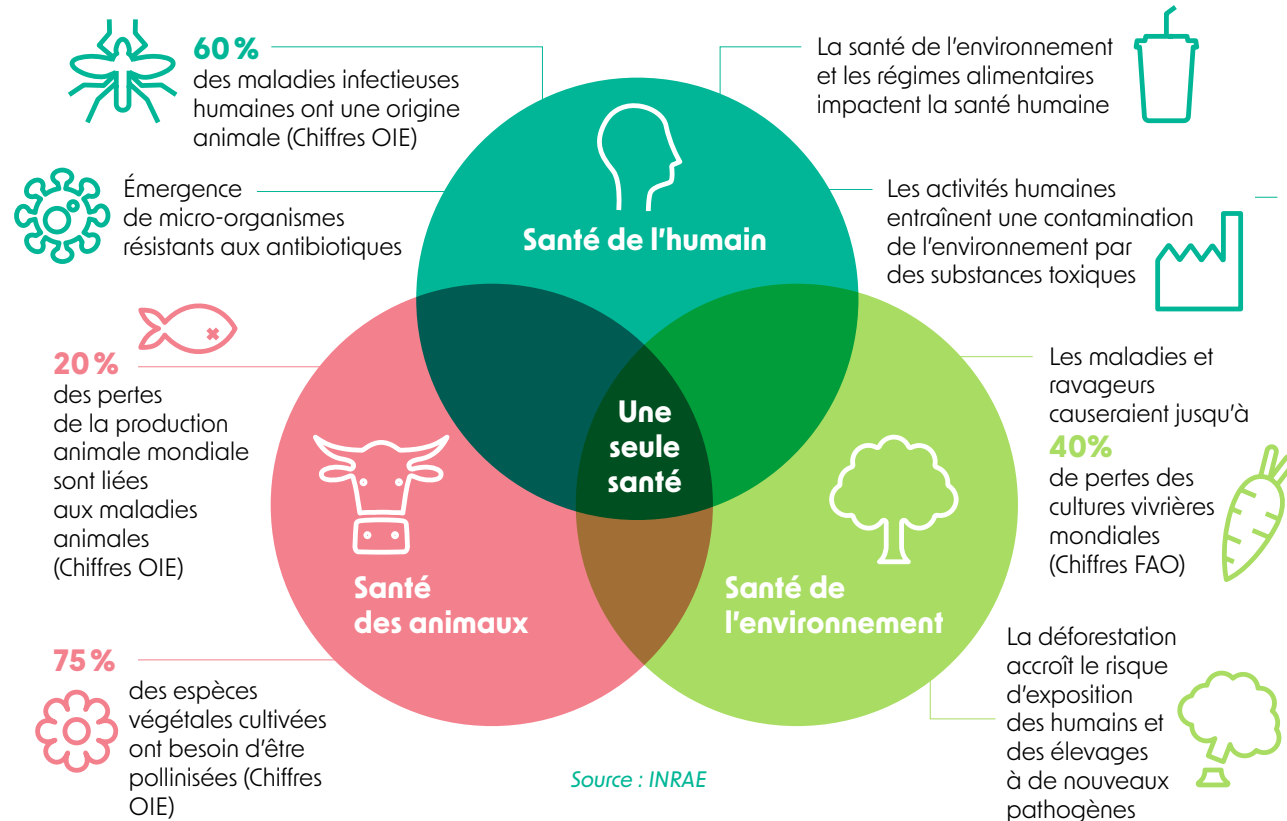
² Instruction interministérielle N° DGS/SDEA/DGPR/2022/80 du 13 avril 2022 relative à la définition et la mise en œuvre des plans régionaux santé-environnement (PRSE).

¹ OMS Europe, déclaration à l'issue des conférences du processus européen Environnement à Ostrava (République tchèque), juin 2017.

Les enjeux transversaux auxquels doit répondre le PRSE4

L'approche « Une seule santé »

Les organismes vivants et les écosystèmes sont interconnectés et la santé des uns dépend de celle des autres. « One Health » ou « Une seule santé » en français, tient compte de ces liens complexes dans une approche globale des enjeux sanitaires. Celle-ci inclut la santé des animaux, des végétaux et des êtres humains, ainsi que les perturbations de l'environnement générées par l'activité humaine.



À quels enjeux répond cette approche ?

Au moins 60% des maladies humaines infectieuses ont une origine animale. De nombreuses épidémies apparues ces dernières années, comme celles causées par les virus de la Covid-19, Zika ou Ebola, ont en commun de venir des animaux. L'activité humaine joue un rôle majeur dans la propagation de ces maladies infectieuses animales ou humaines. L'accroissement de la population mondiale et celle des animaux domestiques, l'intensification des transports ont ainsi facilité la propagation de pathogènes. Dans le même temps, la dégradation de l'environnement, la déforestation et le développement des villes au niveau mondial ont favorisé le contact entre les animaux sauvages, les animaux d'élevage et l'être humain, ce qui a aidé la transmission de maladies.

Enfin, le changement climatique en cours est un des indicateurs d'une dégradation durable de l'environnement et favorise par exemple l'adaptation d'animaux vecteurs d'agents pathogènes à de nouvelles zones géographiques. Ainsi, les maladies vectorielles ont un impact économique ou en santé publique croissant. Elles sont à l'origine de l'émergence de nouveaux agents pathogènes.

L'enjeu de l'approche One Health est de favoriser les collaborations entre acteurs de la santé publique, animale, végétale et environnementale. Il permet également d'associer les sciences humaines et sociales, notamment l'économie, afin d'aborder les problématiques de façon interdisciplinaire en tenant compte des activités humaines.



Le changement climatique

Le contexte de changement climatique impacte, directement et indirectement, les écosystèmes, les milieux de vie et la santé des habitants. La Normandie est particulièrement vulnérable au changement climatique.

Selon le GIEC normand, certaines évolutions du climat normand sont déjà observables, notamment en termes :

- d'élévation des températures : la température moyenne a augmenté de +1,8°C entre 1970 et 2020, avec des disparités territoriales (+1,2°C à Caen et +2,2°C à Rouen) ;
- de nombre de jours de chaleur, forte chaleur et très forte chaleur, et de réduction du nombre de jours de froid et de très grand froid ;
- de baisse du cumul annuel des pluies et en même temps d'une augmentation des épisodes de précipitations intenses surtout en hiver, aggravant le risque d'inondation.

Le caractère maritime de la région la rend également vulnérable au dérèglement climatique :

- Près des deux tiers du littoral normand sont concernés par l'érosion, du fait de l'augmentation du niveau de la mer. Sur les huit dernières décennies, « les falaises normandes crayeuses ont reculé en moyenne de 20 à 25 centimètres par an », explique le GIEC normand. La côte d'Albâtre en Seine-Maritime est la plus touchée.
- Outre les risques de submersion qui pourraient toucher de nombreuses communes côtières, certaines communes subissent déjà des infiltrations d'eau salée pouvant menacer, à terme, l'alimentation en eau potable de la région. Quant à la qualité de l'eau, elle est impactée

par le réchauffement de l'eau résultant du changement climatique. Ce phénomène joue sur la cinétique des différents processus biogéochimiques et des changements de débit en lien avec les précipitations et l'évaporation. D'autre part, la recharge moyenne annuelle des nappes phréatiques pourrait s'amoinrir de 15-30% d'ici 2100, impactant la quantité et la qualité de l'eau destinée à l'alimentation humaine en particulier.

- L'effondrement de la pêche est aussi une des conséquences du changement climatique. La hausse de la température moyenne annuelle de l'eau impacte l'écosystème aquatique et provoque une chute du nombre des espèces.
- Les agriculteurs normands devront adapter leurs pratiques et opter pour des variétés plus résistantes aux fortes températures. Les événements climatiques modifient les cycles des cultures. Les variations climatiques pourraient entraîner l'appauvrissement des sols et des coulées de boue.
- Le changement climatique est un facteur impactant quant à l'accès et la qualité des aliments. En effet, les productions agricoles et marines sont vulnérables face aux conditions climatiques, ces dernières pouvant engendrer de potentiels déséquilibres des écosystèmes ou encore des toxi-infections alimentaires.
- Enfin, le changement climatique impacte la qualité de l'air, et contribue à l'augmentation de l'exposition aux pollens et polluants chimiques comme l'ozone. À court terme, il participe notamment à la dégradation des défenses immunitaires et à l'aggravation des pathologies respiratoires. À long terme, il renforce le développement de pathologies chroniques.

En Normandie à l'horizon 2100, les conséquences sanitaires d'une augmentation des températures et des phénomènes extrêmes associés peuvent être considérables. Une hausse des températures comprise entre +1°C et +3,5°C provoquerait un allongement des canicules de 10 à 30 jours, impliquant des conséquences sur la santé humaine : déshydratations, hyperthermie, aggravation des maladies chroniques (cardiovasculaires et respiratoires). D'autre part, de nombreux travaux démontrent les effets indirects des chaleurs

extrêmes sur la teneur de l'air en ozone et d'autres polluants sur une augmentation des maladies cardiovasculaires et respiratoires. Les concentrations en pollen et autres aéro-allergènes sont également plus élevées en cas de chaleur extrême.

Le changement climatique est donc un enjeu majeur et un défi en santé publique également en Normandie. Le PRSE4 doit pouvoir contribuer à la réponse globale en termes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.



Source : GIEC normand

La biodiversité

Les liens entre biodiversité et santé humaine sont complexes, plus ou moins directs et encore insuffisamment connus. Les impératifs de santé publique et la prévention des risques sanitaires ont souvent conduit à se focaliser sur une approche négative de la biodiversité, hostile, imprévisible et source de propagation de maladies. Or les aménités positives fournies par la nature, tels que les espaces verts, sont considérables pour la santé et de plus en plus documentées³ à travers la notion de services écosystémiques, mais restent encore peu (re)connues. La biodiversité contribue à améliorer notre résilience face aux changements climatiques, aux aléas

sanitaires et aux maladies. Assurant de nombreuses fonctions indispensables à la vie humaine, les écosystèmes apportent un cadre de loisirs et de détente qui améliore notre bien-être. Les villes renaturées offrent des espaces promoteurs de santé physique et mentale et créateurs de lien social. La régression de la biodiversité fait directement peser des menaces sur l'espèce humaine, entièrement dépendante des autres espèces et des éléments naturels constituant ce « tissu du vivant ». Les services écosystémiques sont habituellement classés par grandes catégories et ce sont bien les services de régulation tels que la régulation du climat, de la qualité de l'air, de l'érosion, des risques naturels...ou de production notamment de nourriture qui entrent en lien direct avec la santé.

³ The health benefits of the great outdoors: A systematic review and metaanalysis of greenspace exposure and health outcomes. Caoimhe Twohig-Bennett, Andy Jones Norwich Medical School, University of East Anglia.

De manière collective et concertée, les Normands ont élaboré, entre 2021 et 2022, la Stratégie régionale de la Biodiversité, co-portée par la Région Normandie et l'État. Elle constitue la trajectoire partagée à suivre sur l'ensemble du territoire.

Les inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé

Les inégalités de santé sont des « différences systématiques, évitables et importantes dans le domaine de la santé » observées entre des groupes sociaux. Elles résultent d'une inégalité de distribution d'une multitude de déterminants sociaux tels que le genre, le pays de naissance, la composition familiale, le revenu, la scolarité, le métier, le soutien social, mais aussi d'autres déterminants plus globaux, telles que les politiques sociales. Ces inégalités s'accompagnent d'inégalités territoriales d'accès à des services ou à l'emploi selon les territoires. Elles s'accompagnent aussi de disparités de qualité de vie, d'environnement et de travail.

Les mécanismes par lesquels les expositions environnementales contribuent à générer des inégalités ont été mis en évidence :

- Le différentiel d'exposition, qui suppose que les populations socialement défavorisées seraient davantage exposées à des nuisances environnementales au niveau de la sphère privée et professionnelle (habitat, exposition professionnelle) ;
- Le différentiel de vulnérabilité, qui veut qu'au même niveau d'exposition, le risque sanitaire encouru par les populations défavorisées soit plus élevé en raison d'un état de santé préalable plus dégradé, d'un recours moindre ou plus tardif au système de soins...

Comme le montre l'état des lieux normand de la santé et de l'environnement mis à jour en 2023, la région présente de nombreuses inégalités territoriales et contrastes environnementaux qui sont à l'origine, selon les territoires, de surexposition liés à l'environnement (exemple : air extérieur, radon, sols...) ou bien d'inégalités sociales, ayant un impact sur les conditions de vie (logement, transport, accès aux soins...). À terme, cette situation contribue à accroître les inégalités de santé et impacte plus fortement l'état de santé de certaines populations.

La mobilisation des territoires

Les collectivités territoriales sont des acteurs essentiels de la santé car elles sont en prise directe avec le quotidien des habitants en agissant sur leur cadre de vie et leur environnement. Elles agissent sur les déterminants de la santé dans le cadre de leurs compétences sur l'urbanisme, la mobilité, les transports, la réduction des nuisances, l'alimentation, la préservation de la biodiversité et plus largement les politiques sociales, la formation, l'économie, l'emploi...

Pour cela, outre une inflexion ou un ciblage favorable dans l'exercice de leurs compétences, elles utilisent différents cadres d'actions comme par exemple les plans climat air énergie territoriaux (PCAET), les plans de mobilité (PDM) précédemment intitulés plans de déplacements urbains (PDU), mais aussi certains plus spécifiques aux politiques sanitaires, les contrats locaux de santé (CLS).

Dans le cadre des travaux de bilan du PRSE3 Normandie, une enquête en ligne destinée à toutes les communes et intercommunalités normandes a été réalisée et complétée par quelques entretiens. Ce sont 171 personnes, dont 68% d'élus, qui ont répondu à l'enquête, représentant 141 entités dont 118 (84%) sont des communes rurales, 10 sont des intercommunalités, auxquelles s'ajoute 1 Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR).

Concernant la santé-environnement, 80% des élus et agents répondants considèrent que la santé environnementale fait partie de leur champ d'action au regard de leurs compétences et qu'ils peuvent agir.

Les territoires ruraux déclarent se sentir moins bien armés pour mener des projets et portent moins d'actions que les territoires urbains.

Les besoins et attentes prioritaires des services et des élus des collectivités portent sur la connaissance des ressources et des données locales, des guides pratiques opérationnels pour passer à l'action et des retours d'expériences.

Le bilan du PRSE 3

Le troisième Plan Régional Santé Environnement (PRSE3) Normandie 2017-2021 était le fruit d'une démarche participative inscrite dans les territoires.

Conjuguant les priorités nationales et les spécificités régionales, ce plan visait à réduire l'impact négatif de l'environnement sur la santé et à promouvoir les dynamiques locales pour un environnement favorable à la santé de tous.

Il était construit avec l'objectif de réduire les disparités territoriales, avec une attention particulière accordée aux publics vulnérables, notamment les femmes enceintes et les jeunes enfants.

Le bilan du PRSE3⁴ met en évidence :

• **des points forts :**

- › plus de 7 actions sur 10 ont été réalisées ;
- › une dynamique territoriale soutenue ;
- › un budget en augmentation mobilisé par l'ARS et la DREAL (1,5 million d'euros) ;
- › des acteurs présents et engagés (élus, décideurs, associations...) sur les enjeux du territoire ;
- › des outils développés et adaptés aux besoins des acteurs du territoire.

• **des points de vigilance :**

- › une valorisation des actions menées par les collectivités et acteurs locaux à améliorer ;
- › l'articulation, l'interconnaissance et le partage d'expériences entre les acteurs (services d'État, collectivités, associations...) à renforcer.

Le PRSE4 s'inscrit en continuité avec le PRSE3, en :

- poursuivant certaines actions-clés autour de la qualité de l'air et la qualité de l'eau ;
- renforçant l'appui aux territoires ;
- veillant à améliorer la coordination des acteurs et la capitalisation et la valorisation des réussites et bonnes pratiques, en réponse aux points de vigilance identifiés.

Le PRSE 3 2017-2021 est articulé autour de 5 axes

Axe 1

Agir localement pour un environnement favorable à la santé de tous



Axe 2

Améliorer la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et littorale



Axe 3

Agir pour des bâtiments et un habitat sains



Axe 4

Limitier l'exposition à la pollution de l'environnement extérieur et aux espèces nuisibles à la santé humaine



Axe 5

Mieux observer, former et informer pour agir ensemble pour un environnement sain



2. LES ENJEUX DE SANTÉ-ENVIRONNEMENT EN NORMANDIE



³ Bilan | Plan Régional Santé Environnement Normandie (prse.fr).



Afin d'adapter les priorités du plan régional au plus près des spécificités régionales, l'état des lieux régional santé-environnement élaboré en 2017 pour le PRSE3 a été mis à jour par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS-CREAI). Cet œil porté à la fois sur les caractéristiques socio-démographiques et l'état de santé des Normands, couplé à l'état des pressions liées à l'activité humaine et de la qualité des milieux susceptibles d'impacter la santé, contribuent à mieux caractériser les territoires en matière de santé-environnement et d'en dégager des enjeux.

Par ailleurs, pour répondre au besoin des EPCI dans le cadre du PRSE3, des fiches reprenant certains indicateurs disponibles en santé-environnement à cette échelle territoriale ont été élaborées et sont disponibles sur le site de l'ORS-CREAI.

Une population normande marquée par des inégalités territoriales et des fragilités socio-économiques

- La population normande compte 3 307 300 personnes (1^{er} janvier 2022) soit 5% de la population nationale. Depuis 2016, la population normande baisse de manière continue, résultant d'un déficit migratoire et d'un solde naturel négatif. Un vieillissement accéléré de cette population est constaté dans les départements de l'Orne et de la Manche.

- Inégalement répartie sur le territoire, la population normande se concentre dans deux départements ; la Seine-Maritime (38%), où l'on retrouve les deux grands pôles urbains de Rouen et Le Havre, et dans le département du Calvados (21%), où se situe le 3^e pôle urbain de la région, Caen. Certains départements, comme l'Orne et l'Eure, sont moins densément peuplés et enregistrent une évolution annuelle moyenne de la population négative.
- La proportion de jeunes non scolarisés, pas ou peu diplômés, est plus importante qu'au plan national (13,1% vs 12,4%) ; une situation particulièrement marquée dans le département de l'Eure (15%).
- Le taux de chômage régional est supérieur (13,2%) au taux national (12,8%).
- Le revenu moyen annuel par foyer fiscal (25 344 euros) est inférieur à la moyenne nationale (27 940 euros).
- Le taux de pauvreté est plus faible en Normandie (13,3%) qu'en France métropolitaine (14,8%). Cependant, cette tendance s'inverse dans les départements de l'Orne (15,1%) et de la Seine-Maritime (14,8%). 5,7% de la population normande vit dans un des 62 quartiers prioritaires politiques de la ville de la région.
- De nombreux ménages normands sont en situation de précarité énergétique liée au logement ou à la mobilité, proportionnellement plus nombreux en Normandie (17,6%) qu'en France métropolitaine (14%). Cette situation est particulièrement marquée dans l'Orne (19,2%).

Des pressions liées à l'activité humaine impactant la qualité de l'environnement

• Impact sur la biodiversité

- D'une part, l'urbanisation croissante, le développement d'infrastructures de transport et l'expansion de l'agriculture intensive contribuent à l'érosion de la biodiversité et réduisent les espaces occupés par les espèces animales.
- D'autre part, le paysage est un élément important de la qualité de vie des populations et de l'épanouissement de chacun. La région présente des points de rupture ou de discontinuités qui impactent les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.
- De plus, l'introduction d'espèces invasives, en lien avec les mouvements de populations et de marchandises, est également un facteur impactant fortement la biodiversité.

• Étalement urbain et artificialisation des sols

- En 2018, la proportion de territoires artificialisés dans la région était de 6%, progressant de 20% depuis les années 2000. Les territoires particulièrement concernés par cette artificialisation se situent sur l'axe de la Seine, la plaine de Caen et le littoral. La maîtrise de l'urbanisation et des démarches d'aménagement des espaces ruraux, périurbains et littoraux, reste un enjeu pour la région. Cela est exacerbé dans un contexte de changement climatique du fait de la création d'îlots de chaleur.

• Activités agricoles

- En 2020, 68,8% du territoire normand est consacré à l'agriculture ; constituée principalement de grandes cultures au sud-est et d'élevage bovin à l'ouest. Progressivement, l'élevage cède le pas au profit des grandes cultures qui représentaient, en 2020, le tiers des exploitations normandes. Les pratiques intensives, notamment la (quasi) monoculture, contribuent à l'appauvrissement des sols et sont des activités agricoles encore très consommatrices de produits phytosanitaires, eux-mêmes en partie absorbés par le milieu et à l'origine de sa pollution (eau, air, sols). En Normandie, en 2021, l'utilisation de pesticides atteignait 4 496 tonnes, en augmentation depuis 2019. Quant à l'agriculture biologique, elle représente 6% de la surface agricole utile en 2020.

• Transports

- Les Normands se déplacent majoritairement en voiture, quelle que soit la distance : 52 % des trajets de moins d'1 km, 81% des déplacements domicile-travail, et plus de 94% des trajets supérieurs à 10 km, se font en voiture. La part des déplacements en transport en commun évolue peu au niveau régional. Ainsi, les enjeux sont doubles, d'une part pour assurer la continuité des déplacements des Normands, et d'autre part pour limiter l'usage des voitures afin de réduire les émissions de polluants et l'impact sur l'environnement et la santé.

• Industrie

- La région normande présente une forte densité d'installations industrielles (1573 installations industrielles, 104 établissements à risques relevant de la directive SEVESO) concentrées dans la vallée de la Seine et autour des grandes agglomérations.
- L'activité nucléaire est importante dans la région avec 9 installations nucléaires situées principalement dans les départements de la Manche et de la Seine-Maritime.

La qualité des milieux et les expositions de la population

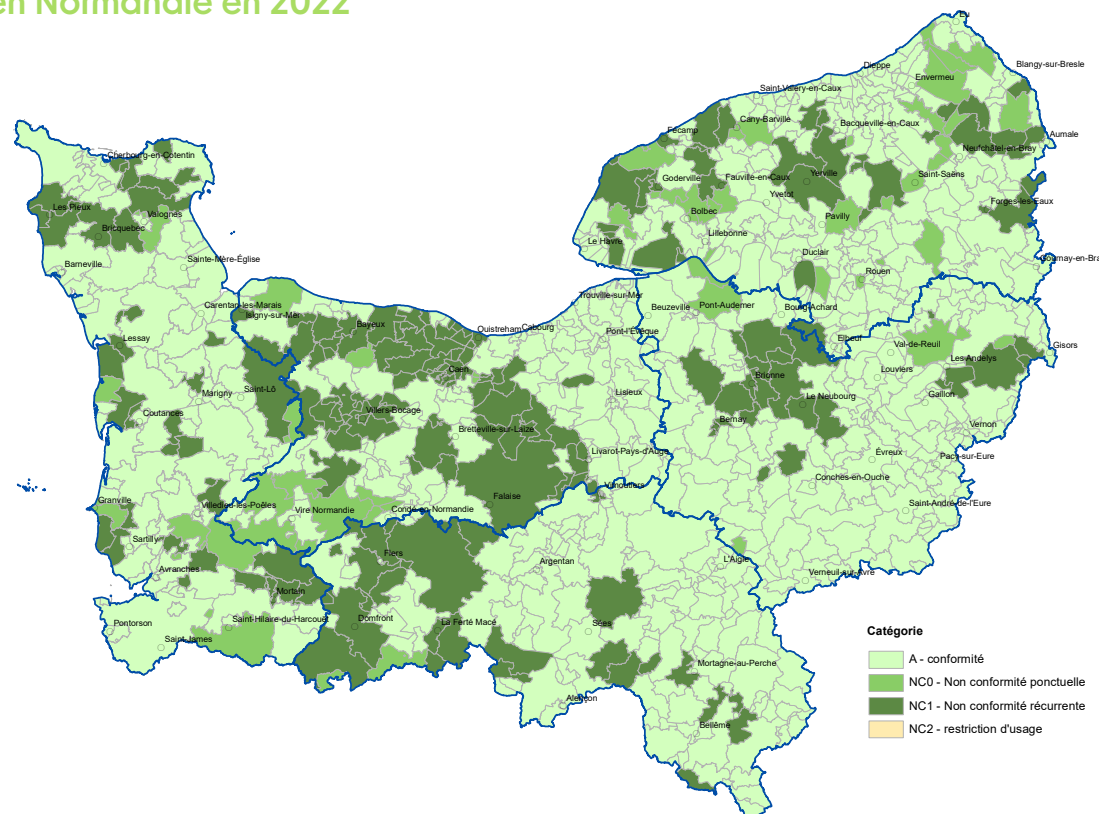
• Habitat

- La région Normandie dispose d'un parc de logement ancien. 1 résidence principale sur 4 en Normandie a été construite avant 1946 dont une proportion élevée dans le département de l'Orne (41%). Les enjeux de santé sont particulièrement importants dans les bâtiments anciens : présence de plomb dans les peintures facteur de risque de saturnisme, dispositif d'aération, humidité...
- Les communes de l'ouest de la région sont particulièrement concernées par un potentiel radon des sols (même si 1,4% des communes normandes sont classées à potentiel radon en zone 2 et 19,8% en zone 3 soit une proportion globale inférieure à celle observée en France métropolitaine du fait du Massif armoricain). Une concentration de radon dans un espace clos, en l'absence de ventilation, est une source d'exposition à ce facteur de risque de cancer pulmonaire pour les occupants.

• Eau

- La qualité chimique des masses d'eaux souterraines est fortement dégradée en raison de la présence de polluants tels que les nitrates et les pesticides (essentiellement issus des activités agricoles). Quant aux eaux de surface, 32% sont en bon état chimique en 2019, soit une situation stable par rapport au dernier diagnostic. Entre 2019 et 2022, une diminution des masses d'eau de rivière en bon ou très bon état écologique est constatée.
- Le bilan de la qualité des eaux distribuées en 2022 dans la région montre leur très bonne qualité sur le plan microbiologique. Concernant la qualité chimique de l'eau, les non-conformités sont principalement liées aux dépassements de la norme de 0,1 µg/L très majoritairement pour les sous-produits de dégradation des pesticides (métabolites) récemment introduits dans le contrôle sanitaire. Ces produits ne sont pas des pesticides à proprement parler, mais ils sont issus de la dégradation des produits phytosanitaires, après avoir migré dans le sol, jusqu'aux nappes utilisées pour la production d'eau potable. Les secteurs non conformes vis-à-vis des pesticides et de leurs métabolites pertinents sont représentés sur la carte ci-dessous :

Les pesticides dans les eaux distribuées en Normandie en 2022



Source : ARS, bilan régional qualité des eaux destinées à la consommation humaine 2022.

- 69% des masses d'eaux littorales présentent un bon état ou un très bon état écologique, majoritairement sur les côtes ouest et le nord du département de la Manche. En revanche, 85% des masses d'eaux littorales présentent un mauvais état chimique. Mais les eaux de loisirs sont d'excellente qualité microbiologique.

- Le changement climatique impacte les masses d'eaux disponibles et la qualité de celles-ci pouvant être à l'origine de tensions pour l'approvisionnement en eau potable.

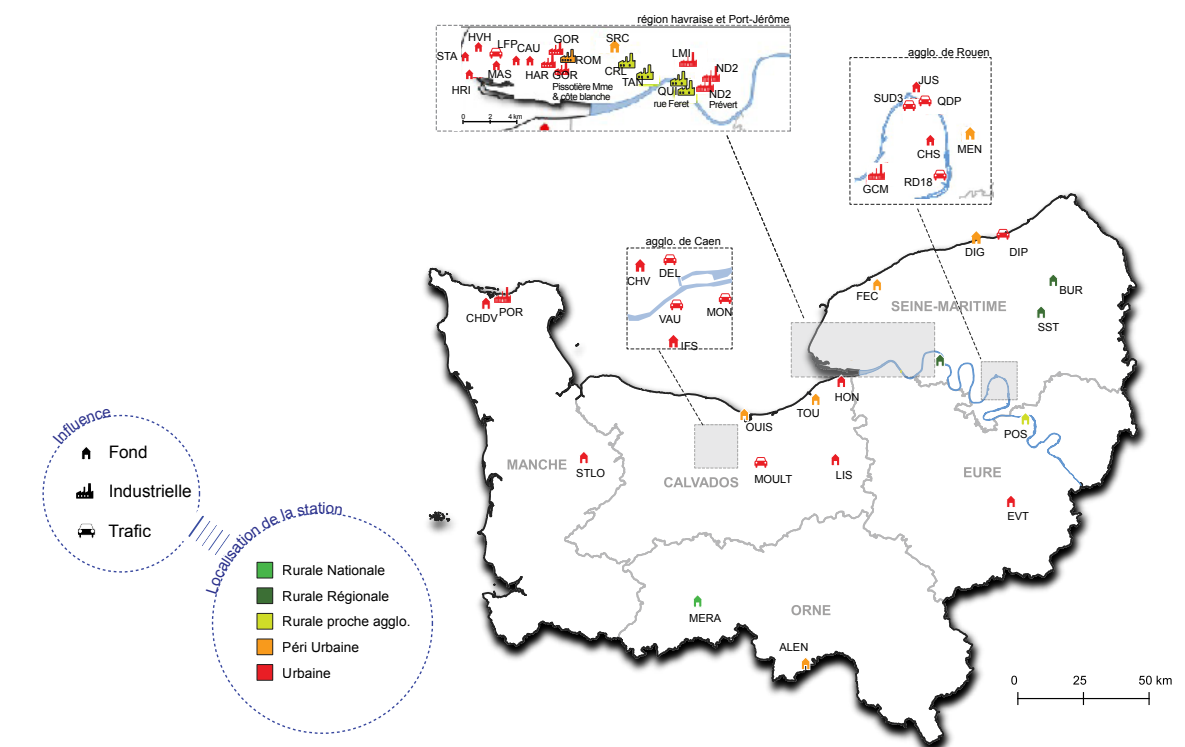
• Air extérieur

- Le dioxyde d'azote, les particules fines (PM10 et PM2,5) et l'ozone sont des polluants contribuant à la dégradation de la qualité de l'air atmosphérique en Normandie et sont responsables d'impacts sanitaires importants. Les concentrations observées de ces polluants sur le territoire, au cours de l'année 2021, ont été supérieures aux recommandations de l'OMS, attestant de la présence d'une pollution chronique dans la région. Le transport, les activités agricoles et les secteurs industriels et tertiaires sont à l'origine de ces polluants. Le trafic routier est la principale source d'émissions de dioxyde d'azote dont des dépassements des valeurs limites d'exposition ont été observés dans les grandes agglomérations de Rouen et du Havre et le long des axes routiers. En 2019, 43% des émissions de particules PM10 sont issues du

secteur agricole alors que c'est le secteur résidentiel-tertiaire qui contribue au premier rang aux émissions de particules fines PM2,5 issues de combustion de ces secteurs (chauffage et transport).

- Les produits phytosanitaires sont susceptibles d'être retrouvés dans l'air ambiant avec des variations saisonnières en lien avec les utilisations. Une campagne nationale exploratoire de mesure des pesticides dans l'air ambiant a été réalisée entre juin 2018 et mars 2020 sur trois sites normands. En l'absence de valeurs références réglementaires et sanitaires sur les données de pesticides dans l'air, la comparaison avec la France métropolitaine permet de situer les résultats régionaux. La campagne de mesures des substances phytosanitaires s'est poursuivie en 2021, à la station de Caen Chemin vert, site urbain entouré de grandes cultures en situation de "fond", c'est-à-dire hors proximité directe des champs. Globalement les résultats jusqu'en 2021 diffèrent peu de la campagne nationale exploratoire avec sept substances très souvent quantifiées. Le constat est fait de la présence des mêmes substances en ville ou à la campagne, aux mêmes périodes (automne et printemps), avec cependant des maxima souvent plus élevés en milieu rural plus proches des cultures. Par ailleurs, le retrait de certaines substances de la vente a permis de constater la chute des concentrations de ces dernières dans l'air en 2021.

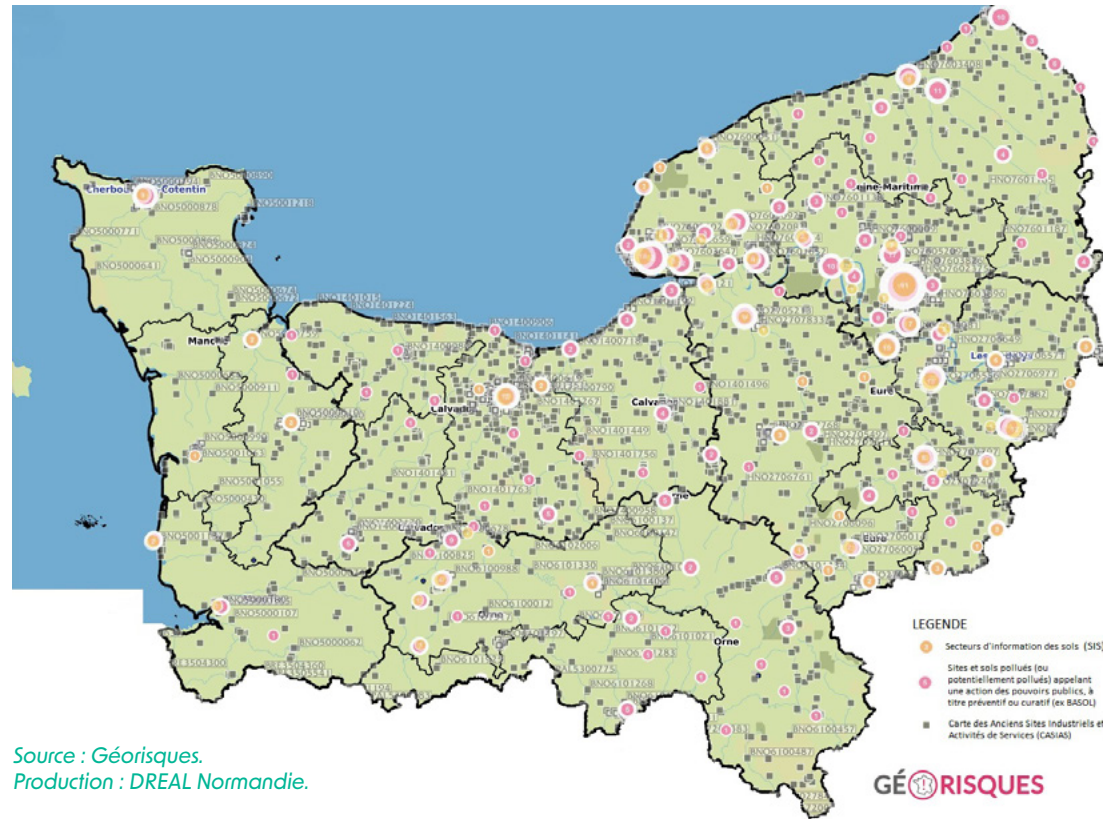
Qualité de l'air - Les stations de mesure



Source et exploitation : Atmo Normandie.

- En Normandie, les pollens les plus allergisants sont ceux du bouleau et des graminées. La région a connu en 2022 des épisodes de chaleur exceptionnels favorisant l'émission et la dispersion des pollens. Les capteurs de Rouen et de Caen ont enregistré les valeurs parmi les plus élevées depuis 1988 pour Rouen et 2003 pour Caen.

Sites et sols pollués (2023)



Source : Géorisques.
Production : DREAL Normandie.

Sols pollués

- La Normandie compte 678 sites et sols pollués suspectés ou avérés et environ 11 000 anciens sites industriels ou activités de service ponctuellement pollués. Les sols jouent un rôle d'interface, ils sont à la fois récepteurs et émetteurs de nombreux contaminants nuisibles pour la santé humaine, animale et des environnements.

Faune sauvage et zoonose

- Pour la faune sauvage, le réseau de surveillance SAGIR pour les maladies infectieuses des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres assure le suivi des zoonoses et maladies animales (influenza aviaire, peste porcine, tuberculose) en partenariat avec les fédérations de chasseurs, l'OFB et les laboratoires. En 2022, les résultats de surveillance ont mis en exergue de très nombreux cas d'Influenza aviaire sur les Laridés et les Fous de Bassanet plusieurs zones sont concernées pour la tuberculose.
- Le changement climatique, l'implantation ou le déplacement de certaines espèces, parfois liés à des modifications de l'environnement, peuvent être à l'origine de l'émergence de micro-organismes oubliés ou inconnus (virus par exemple), ou encore favoriser la prolifération d'espèces envahissantes et/

ou vectrices de pathologies (les moustiques, les tiques, l'ambrosie, les cyanobactéries...). Le changement climatique conduit à une modification du cycle de développement, de la survie, du comportement et de la période d'activité des vecteurs (les moustiques, les tiques). L'évolution des conditions météorologiques aura donc pour conséquence un allongement de la période d'exposition au risque de transmission des maladies concernées. La détection récente du moustique tigre en Normandie, dernière région de France métropolitaine à être affectée par cette espèce envahissante, confirme cette tendance. L'amélioration des connaissances sur les vecteurs et les maladies qu'ils véhiculent, ainsi qu'une bonne articulation des différents acteurs concernés, semblent être l'une des réponses à une meilleure anticipation et une gestion des risques sanitaires qui en découlent.

Risques sanitaires liés aux vecteurs en Normandie

	Vecteurs	Maladie(s) véhiculée(s)
Risques sanitaires actuels	Tique (Ixodida)	Borréliose de Lyme
	Rongeurs aquatiques (ragondin, rat musqué)	Leptospirose
	Berce du Caucase (Heracleum mantegazzianum)	Brûlures
	Ambrosie (Ambrosia artemisiifolia)	Allergies
	Datura	Intoxications
Risques sanitaires probables à venir	Oiseaux sauvages (canards, oies, cygnes)	Dermatite du baigneur
	Moustique tigre (Aedes albopictus) Moustique commun (Culex pipiens)	Dengue, Chikungunya, Zika, Paludisme, Virus du Nil occidental
	Chenille processionnaire du pin (Thaumetopoea pityocampa)	Érucisme

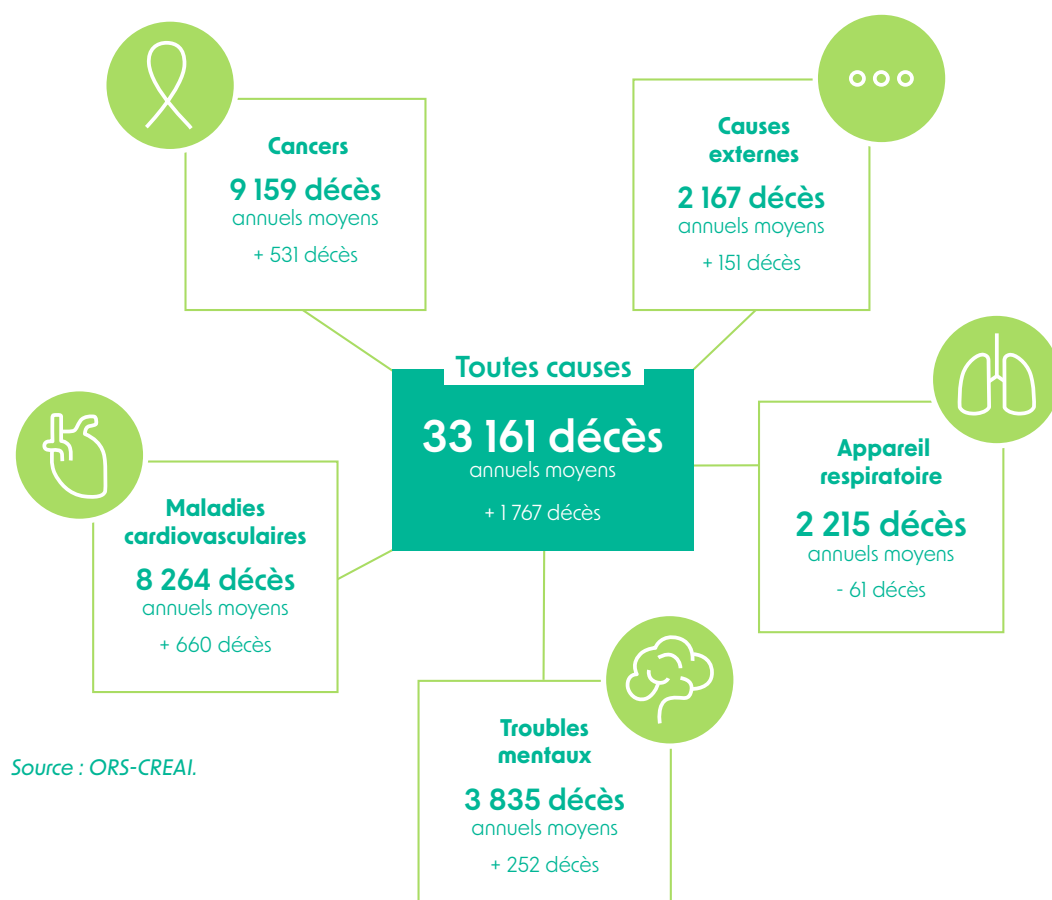
Source : GIEC normand

L'état de santé des Normands en lien avec les facteurs environnementaux

L'état de santé d'une personne est la conséquence de nombreux facteurs et déterminants qu'ils soient environnementaux, sociaux, économiques et individuels. Les pathologies sont en grande majorité d'origines multifactorielles et ne sont pas exclusivement liées à des expositions à des facteurs de l'environnement. Pour de nombreux polluants issus de l'environnement, la connaissance précise des liens avec la santé et des impacts sanitaires sur les populations sont complexes et restent encore difficiles à déterminer. D'autre part, les données ne sont pas toujours disponibles ou pertinentes et ne permettent pas une lecture fine à l'échelle territoriale.

- La Normandie présente une surmortalité régionale (toutes causes tous âges) de + 9% chez les hommes et + 3% chez les femmes par rapport à la France métropolitaine. La Normandie fait face à une surmortalité prématurée supérieure à celle observée en France métropolitaine avec 1767 décès annuels moyens observés supplémentaires (parmi les 33 161) par rapport au nombre de décès attendus si la région avait le même taux de mortalité par âge qu'en France métropolitaine. Elle est particulièrement marquée dans le département de la Seine-Maritime et est liée aux cancers, aux maladies de l'appareil circulatoire et aux suicides.

Nombre de décès annuels moyens en Normandie (2015-2017) et écart entre les décès observés et attendus si la situation normande était similaire à la France métropolitaine



Source : ORS-CREAI.

• Les cancers

- Les travaux du Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) montrent que parmi les 346 nouveaux cas de cancers, 41% seraient attribuables aux facteurs de risques liés aux modes de vie (tabagisme, alcool, alimentation, exposition aux UV) et aux facteurs environnementaux (agents infectieux, expositions professionnelles, radon dans l'air intérieur, pollution atmosphérique, exposition aux substances chimiques dans l'environnement).
- En moyenne, chaque année, la Normandie compte plus de 19 000 nouveaux cas de cancers. Les trois principaux nouveaux cas de cancers (cumulant environ 50% des nouveaux cas) sont ceux du sein, du colon-rectum et du poumon chez les femmes et de la prostate, du poumon et du colon rectum chez l'homme.
- D'autre part, la hausse de l'ensoleillement dans la région, provoquée par le changement climatique, engendrera une possible accentuation des effets sanitaires (cancers, DMLA...) du fait d'une exposition plus fréquente et plus intense de la population normande aux rayonnements du soleil.

• Les maladies de l'appareil circulatoire

- Plus de 290 000 patients sont pris en charge pour maladie cardio-neuromusculaire en 2020 en Normandie. La pollution de l'air, le bruit et les températures sont des facteurs de risques environnementaux importants pour les maladies cardiovasculaires, tout comme les facteurs de style de vie (la sédentarité, l'alimentation déséquilibrée, le tabagisme,...).
- En 2020, plus de 200 000 Normands sont pris en charge pour **des maladies respiratoires chroniques** (hors mucoviscidoses). Les taux d'admission en affections de longue durée (ALD) pour bronchites chroniques et pour maladies pulmonaires obstructives sont supérieurs en région et dans les départements du Calvados, de l'Eure et de la Manche comparativement à la situation nationale.
- 19,8% de la population normande âgée de 18 ans et plus serait en situation **d'obésité** (Enquête Obepi, 2020), contre 17% au niveau national.

- L'altération de **la santé reproductive** constatée au national touche aussi la région normande. On observe un taux d'incidence régional prédit de **puberté précoce** supérieur chez les filles (moins de 9 ans), avec des taux plus élevés dans les départements de la Seine-Maritime et de l'Orne. Le surpoids, les mutations génétiques, ou encore l'exposition précoce aux perturbateurs endocriniens sont des facteurs de risques dans ce type de pathologie.
- Les épisodes de canicule ont eu un impact sanitaire non négligeable en Normandie. Au cours des deux épisodes caniculaires de l'été 2022, la surmortalité relative a augmenté de 18%, soit 108 décès en excès. Des disparités territoriales sont présentes, la surmortalité varie selon les départements : +28% dans la Manche, +18% en Seine-Maritime, +26% dans l'Eure, +0% dans Calvados.
- Des pathologies mono-factorielles sont également recensées en Normandie. Plus précisément, 313 cas de **plombémies** ont été enregistrés et 28 cas de **saturnisme** ont été détectés entre 2018-2020. En 2021, 62 cas de **légionellose** ont été répertoriés.

En synthèse :

En synthèse, si la Normandie présente de nombreux atouts : seconde région agricole française avec 80 % de surface régionale constituée de territoires agricoles (vs 59 %), la proximité du littoral, la diversité des paysages, un nombre important de ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique), une proportion de voies vertes plus élevées qu'au niveau national.

Le diagnostic de la santé et de l'environnement de la région Normandie met toutefois en évidence les problématiques suivantes :

Sur le plan socio-économique :

- Une population normande marquée par des inégalités territoriales et des fragilités socio-économiques.

Sur le plan de la santé :

- Une surmortalité régionale (toutes causes, tous âges, tous genres) supérieure à la moyenne de la France métropolitaine, notamment pour les cancers (mais pas de sur incidence), les maladies cardiovasculaires et respiratoires ;
- Des disparités territoriales marquées ;
- Une altération de la santé reproductive constatée comme en France ;
- La présence de pathologies mono-factorielles liées à des expositions environnementales plombémies, saturnisme, légionelloses...

Sur le plan de l'environnement :

- Une érosion de la biodiversité et la réduction des espaces occupés par les espèces animales ;
- Un phénomène d'étalement urbain et d'artificialisation et d'appauvrissement des sols ;
- Une part importante des déplacements domicile travail effectués en voiture (80%) à l'origine de dégradation de la qualité de l'air ;
- Une forte densité d'installations industrielles concentrées dans la vallée de la Seine et autour des grandes agglomérations ;
- De nombreux sites et sols pollués suspectés ou avérés en lien avec les activités passées ;
- Des masses eaux souterraines dégradées sur le plan chimique avec des non-conformités dans l'eau distribuée principalement liées aux pesticides et sous-produits de dégradation, mais une très bonne qualité microbiologique ;
- Un parc de logement ancien, avec un potentiel radon dans l'ouest de la région ;
- Les effets du changement climatique déjà visibles en Normandie ;
- Bien qu'encore épargnée par la prolifération importante du moustique tigre, et de l'ambrosie, la Normandie est concernée par le développement de certaines espèces nuisibles à la santé (chenilles processionnaires, ...) ;
- Des zoonoses constatées dans la faune sauvage.

En réponse à ces problématiques, le PRSE 4 Normandie entend :

- Renforcer qualitativement et quantitativement la protection de la ressource en eau ;
- Améliorer les connaissances sur les enjeux de qualité de l'air extérieur et intérieur ;
- Réduire les expositions liées aux facteurs de l'environnement ;
- Prévenir la prolifération des espèces végétales et animales nuisibles pour la santé humaine ;
- Encourager un urbanisme et un aménagement favorables à la santé ;
- Donner les clés et les outils aux collectivités territoriales pour agir sur les enjeux de santé-environnement ;
- Informier et outiller les publics Normands, y compris les publics vulnérables et défavorisés ; et les décideurs sur les enjeux de santé-environnement.

3. LE PRSE 4 EN UN COUP D'ŒIL



Le PRSE 4 en un coup d'œil

RESSOURCE EN EAU :

- Renforcer la protection des captages, sécuriser l'alimentation en eau potable et mieux communiquer sur les pratiques agricoles favorables ;
- Renforcer l'échange, le partage et la communication des connaissances sur la qualité de l'eau.

QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR (QAE) :

- Améliorer la connaissance de la QAE et sa diffusion ;
- Améliorer la connaissance des hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les lichens et l'air ambiant en Normandie.

POLLUTION DES SOLS :

- Améliorer la mise en œuvre des dispositifs de gestion et de requalification des sites et sols pollués.

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR (QAI) :

- Développer le pouvoir d'agir des populations pour prévenir les risques sanitaires ;
- Promouvoir et pérenniser l'intervention des conseillers en environnement intérieur ;
- Prendre en compte la QAI tout au long du cycle de vie du bâtiment ;
- Sensibiliser les professionnels du bâtiment à la QAI.



Axe 1

Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes.



Axe 2

Renforcer l'action en santé-environnement menée par les collectivités dans les territoires.



Axe 3

Prévenir les risques liés aux zoonoses et aux espèces animales et végétales nuisibles à la santé, dans une approche « Une seule santé ».



- Renforcer la connaissance du grand public, des professionnels et des décideurs sur le risque zoonotique ;
- Améliorer les connaissances sur les zoonoses et les collaborations entre les réseaux de surveillance ;
- Renforcer les connaissances sur la présence d'espèces nuisibles à la santé humaine ;
- Renforcer les capacités d'agir des partenaires et des populations en prévention et lutte contre les espèces nuisibles à la santé humaine.

Axe 4

Informier et développer les capacités d'agir des publics sur leur environnement et leur santé au quotidien.




- Développer le pouvoir d'agir du grand public et des publics en situation de vulnérabilité sociale en matière de santé-environnement ;
- Développer les compétences en santé-environnement des jeunes en milieu scolaire ;
- Faire monter en compétences les professionnels encadrant les jeunes sur les enjeux santé-environnement (hors milieu scolaire) ;
- Agir au quotidien pour un environnement favorable à la santé de la femme enceinte et au développement de l'enfant ;
- Renforcer les connaissances et les compétences des étudiants et professionnels de santé sur les enjeux actuels et futurs de santé-environnement.

4. LES OBJECTIFS ET ACTIONS DU PRSE 4 NORMANDIE



Les pictogrammes ci-dessous indiquent les acteurs qui interviennent comme des relais mais sont aussi souvent bénéficiaires des actions mises en œuvre. Ils figurent en haut à droite de chaque fiche-objectif :

 Acteurs institutionnels (services de l'État, collectivités territoriales, établissements de santé...)

 Professionnels de santé	 Agriculteurs
 Professionnels du bâtiment, urbanistes	 Professionnels de la petite enfance
 Associations	 Professionnels de la jeunesse

Axe 1 : Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes

La qualité de l'environnement est un déterminant majeur de la santé des populations. Au quotidien, l'homme, les animaux et les écosystèmes sont exposés à de nombreux polluants d'origines variées en lien avec les activités humaines liées au transport, à l'industrie et à l'agriculture, passées et actuelles, dans un contexte de changement climatique susceptible d'aggraver la situation. L'état des lieux régional met en exergue des situations contrastées de qualité des milieux tout particulièrement s'agissant de la ressource en eau, de l'air extérieur et des sols pollués.

De même, la qualité de l'air intérieur des bâtiments dans lesquels nous passons plus de 80% du temps est source d'exposition des populations en particulier les plus sensibles.

Face à ces constats, l'enjeu est double :

- poursuivre les efforts engagés lors du 3^e plan régional santé-environnement pour renforcer la protection des ressources en eau, réduire les expositions des populations à la pollution atmosphérique, aux sols pollués et aux polluants présents dans les espaces clos et provenant des bâtiments tout en réduisant l'impact sur les écosystèmes ;
- renforcer l'information de tous les acteurs et les collaborations interdisciplinaires pour agir plus efficacement par le développement d'une connaissance partagée pluridisciplinaire des enjeux et leviers d'action.

La ressource en eau



OBJECTIF : Renforcer la protection des captages, sécuriser l'alimentation en eau potable et mieux communiquer sur les pratiques agricoles favorables à la restauration et la protection de la ressource

1.1

CONTEXTE ET BESOINS

Le PRSE3 comportait un axe visant à améliorer la qualité des eaux destinées à la consommation humaine avec 2 priorités : la protection des captages utilisés pour la production d'eau potable et la sécurisation des systèmes d'alimentation en eau potable. Ces deux sujets sont toujours prégnants dans la région au regard notamment de la présence de substances de dégradation de produits phytosanitaires (métabolites) et de nitrates dans de nombreuses ressources de la région, ainsi qu'au vu des problèmes de disponibilité de la ressource liés aux épisodes de sécheresse. De plus, des évolutions notables de la réglementation, via l'obligation pour les collectivités responsables de la production et de la distribution de l'eau, de réaliser des plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE), de la ressource en eau au robinet du consommateur, nécessitent un accompagnement de ces collectivités.

Par ailleurs, le Programme Régional de Développement Agricole et Rural (PRDAR) 2022-2027 et la programmation du FEADER visent à intensifier et massifier la transition agroécologique. La réduction des produits phytosanitaires est un des objectifs du PRDAR en complément des actions spécifiques du plan Ecophyto2+. De nombreuses actions sont ou vont être engagées, notamment sur les aires d'alimentation de captage (AAC). Il est important qu'elles soient partagées avec les acteurs qui œuvrent à la protection de la ressource en eau et avec le grand public.

Le PRSE4 vise à améliorer la surveillance et la protection des ressources utilisées pour la production d'eau potable par une gestion préventive des risques de dégradation de leur qualité.



OBJECTIF : Renforcer la protection des captages, sécuriser l'alimentation en eau potable et mieux communiquer sur les pratiques agricoles favorables à la restauration et la protection de la ressource

1.1

DESCRIPTION DE L'OBJECTIF ET DES CHANGEMENTS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer les plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) « ressource » avec un objectif de 100 % en juillet 2027 afin d'améliorer la surveillance et la protection des ressources utilisées pour la production d'eau potable par une gestion préventive des risques de dégradation de leur qualité. • Déployer les PGSSE « production/distribution » avec un objectif de 100 % en janvier 2029 de manière à améliorer la maîtrise des risques sanitaires liés à la production et la distribution d'eau par une gestion préventive. • Communiquer aux acteurs de l'eau et au grand public les résultats des actions engagées pour la restauration et la protection de la ressource, en vue d'amplifier le recours aux actions et aux pratiques qui protègent la ressource. Il s'agit de présenter notamment les pistes de rationalisation et de communication des indicateurs qui traduisent les politiques de restauration et de protection de la ressource et celles de l'intensification de l'agroécologie en Normandie.
BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Acteurs du monde agricole, collectivités responsables de la production et distribution de l'eau
PILOTES	ARS et DREAL
FINANCEURS POTENTIELS	ARS, DREAL, Région Normandie, Agence de l'eau, Chambre régionale d'agriculture de Normandie
PARTENAIRES	Agence Normande de la Biodiversité et du Développement durable (ANBDD), DDTM, DRAAF, OFB, Agence de l'eau, Région, collectivités, Conseils départementaux, Chambre régionale d'agriculture de Normandie, SDEau50, SDE 61, SIDESA, autres acteurs de l'eau
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE) au déploiement des PGSSE • Actualisation de la stratégie régionale de protection des captages en tenant compte des évolutions réglementaires • Partage et communication sur les bonnes pratiques agricoles et construction des indicateurs de suivi des politiques et programmes qui concourent à la protection de la ressource en eau en Normandie (PRDAR agroécologie, développement des contrats de transition agro-écologiques, captages prioritaires et sensibles, Ecophyto, dispositif IDEE pour la restauration des milieux naturels notamment humides, aides de la Région concernant les haies, matériels, dispositif IDEE eau demain en Normandie : lancement de la première étude d'opportunité de désimperméabilisation et de renaturation en milieu urbain pour lutter contre le ruissellement et le transfert de polluants...)
INDICATEURS DE RÉSULTAT	<ul style="list-style-type: none"> • % des PGSSE « ressource » finalisés • % des PGSSE « production/distribution » finalisés • Nombre de réunions du groupe de travail protection de la ressource



OBJECTIF : Renforcer l'échange, le partage et la communication des connaissances sur la qualité de l'eau

1.2

CONTEXTE ET BESOINS	<p>Une meilleure connaissance des fragilités actuelles et à venir des ressources est essentielle pour favoriser les actions visant à la réduction des expositions.</p> <p>La valorisation et la communication des données sur la qualité de l'eau sont un important levier pour permettre à chacun de partager et s'appropriier les enjeux de préservation de la ressource en eau.</p> <p>Conçu dans le cadre de l'axe « Améliorer la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et littorale » du PRSE3, sous l'égide du groupe de travail « Protection de la ressource » l'outil informatique « Neaurmandie » permet de valoriser des données sur la qualité de l'eau bancarisées dans les bases nationales de données des eaux souterraines (ADES) et de surface (NAIADES).. Une marge de progrès existe dans la bancarisation, l'exploitation, la valorisation et la diffusion des données.</p>
DESCRIPTION DE L'OBJECTIF ET DES CHANGEMENTS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les échanges entre les services ayant en charge la surveillance de la qualité de l'eau et ceux qui contrôlent la bonne utilisation des produits phytosanitaires • Organiser l'accès à la connaissance des données de qualité des eaux pour encourager la recherche et l'appropriation par les professionnels et le grand public • Valoriser les données de qualité des eaux pour faciliter l'appropriation des enjeux de protection de la ressource et la mise en œuvre des programmes d'actions visant à réduire l'impact des pollutions diffuses et ponctuelles sur les captages • Valoriser les travaux du GIEC Normand sur les impacts attendus du changement climatique sur la qualité de la ressource en eau
BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Grand public, acteurs du secteur agricole, collectivités
PILOTES	ARS et DREAL
FINANCEURS POTENTIELS	ARS et DREAL
PARTENAIRES	DDTM, DRAAF, OFB, Agence de l'eau, Région Normandie, collectivités, conseils départementaux, Chambre régionale d'agriculture de Normandie, SDEau50, SDE 61, SIDESA, autres acteurs de l'eau
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Animation des échanges entre services ayant en charge la surveillance de la qualité de l'eau (ARS/DREAL/Agence de l'Eau) en associant la DRAAF • Co-construction d'un état des lieux des outils existants et des besoins en matière de communication et de valorisation des données • Bancarisation, valorisation des données de qualité des eaux
INDICATEURS DE RÉSULTAT	<ul style="list-style-type: none"> • État des lieux des outils de communication et des besoins



<p>OBJECTIF : Améliorer la connaissance de la qualité de l'air ambiant et en assurer la diffusion auprès des parties prenantes en Normandie</p> <p>1.3</p>	
CONTEXTE ET BESOINS	Les enjeux liés au climat, et les impacts des différentes activités notamment sur la qualité de l'air doivent faire l'objet d'une sensibilisation des différents acteurs de la région Normandie.
DESCRIPTION DE L'OBJECTIF ET DES CHANGEMENTS ATTENDUS	Favoriser les échanges, la concertation et les coopérations avec les acteurs locaux en faveur de l'amélioration de la connaissance et de la réduction des émissions impactant la qualité de l'air ambiant.
BÉNÉFICIAIRES	• Acteurs institutionnels (État et collectivités), acteurs industriels et économiques, collectivités
PILOTE	DREAL, co-pilotage envisageable avec Atmo Normandie
FINANCEURS POTENTIELS	DREAL, ARS, Région Normandie, collectivités territoriales
PARTENAIRES	ATMO, ARS, Région Normandie, Chambre régionale d'agriculture de Normandie, ADEME, acteurs économiques, collectivités territoriales
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement, au niveau régional, d'une concertation et d'une dynamique réseau sur la connaissance et l'action en matière d'air ambiant, en complémentarité des actions existantes, notamment celles portées par le plan de protection de l'atmosphère • Consolidation des missions portées par ATMO Normandie dans le cadre des activités réglementaires, de contractualisations avec services de l'État, l'ARS, la Région visant notamment à assurer la surveillance de la qualité de l'air, bancaiser et diffuser les résultats, modéliser, élaborer des recommandations en lien avec les effets sur la santé • Réalisation d'études ciblées visant à améliorer la connaissance sur la qualité de l'air et/ou l'exposition chronique des populations
INDICATEURS DE RÉSULTAT	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une concertation régionale • Degrés de diffusion et de communication des informations auprès des acteurs ciblés

<p>OBJECTIF : Améliorer la connaissance des HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans les lichens et dans l'air ambiant en Normandie</p> <p>1.4</p>	
CONTEXTE ET BESOINS	<p>Suite à l'incendie de Lubrizol et NL logistique le 26 septembre 2019, une étude sur les retombées de HAP dans les lichens a été réalisée sur le secteur rouennais (autour de Lubrizol NL et jusqu'à plus de 40 km sous les vents) après l'incendie et un an après. Il a été constaté un certain nombre de résultats de HAP dits « élevés » (par rapport à la base de données), puis une baisse en 2020. Par ailleurs, quelques valeurs dites « élevées » (par rapport à la base de données) ont été mises en évidence sur d'autres points de mesures complémentaires ajoutés à la campagne de 2020, laissant supposer que d'autres sources de HAP influencent les résultats sur ces points, indépendamment de l'incendie.</p> <p>De son côté, Atmo Normandie a mis en place et entretient depuis 2009 un observatoire régional des retombées atmosphériques, aujourd'hui bien renseigné pour les dioxines / furanes et les métaux toxiques. Toutefois, cet observatoire régional comporte actuellement très peu de mesures de HAP (seulement quelques données en ZI Grand Couronne en 2015 et 2018). Le besoin de bancaisation et d'exploitation de données de retombées de HAP sur la zone rouennaise, et plus largement sur la région sur différentes typologies de sites est donc mis en évidence, en particulier dans les lichens, qui sont ciblés pour évaluer l'impact d'un incendie accidentel dans l'environnement.</p>
DESCRIPTION DE L'OBJECTIF ET DES CHANGEMENTS ATTENDUS	Réaliser une campagne de mesures de retombées des 16 HAP dans les lichens sur différentes typologies de sites de mesures sur la région Normandie (urbains, ruraux habités, ruraux, industriels, en proximité du trafic automobile et poids lourds). L'étude sera faite sur 25 sites de mesures et deux périodes de prélèvements dans l'année, afin de tenir compte des différences saisonnières. En effet, les lichens prélevés en fin d'hiver gardent la trace des retombées dues au chauffage au bois, ce qui n'est pas le cas en été.
BÉNÉFICIAIRES	• Administrations et institutions en charge de la santé environnement
PILOTE	DREAL
FINANCEURS POTENTIELS	DREAL et ARS
PARTENAIRES	ATMO Normandie
ACTIONS	<p>Réalisation d'une campagne de mesure HAP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesures de retombées des 16 HAP • 25 sites, 2 périodes (hiver, été) en 2024 • 1 site, 1 semaine sur 2 (même rythme que les stations fixes, année 2024)
INDICATEURS DE RÉSULTAT	• Évolution des valeurs repères régionales de concentration de HAP dans les lichens

La pollution des sols



OBJECTIF 1.5 : Améliorer la mise en œuvre des dispositifs visant à gérer la pollution des sols, et favorisant la requalification des sites et sols pollués pour limiter leur impact sur les populations

CONTEXTE ET BESOINS	<p>La Normandie dispose d'un passé industriel dont les traces sont encore visibles, notamment par un nombre important de friches, et en corollaire, de sites et sols pollués.</p> <p>Des pollutions peuvent également survenir en-dehors des sites déjà identifiés et suivis en application du code de l'environnement. En fonction des situations, la compatibilité des usages existants ou projetés sur, ou à proximité des sites, peut se poser. Les usages sensibles (habitations, ERP, jardins potagers...) sont des points d'attention.</p> <p>La poursuite de l'action initiée par le PRSE3 Normandie paraît nécessaire, au regard du besoin d'accompagnement des acteurs du territoire et du nombre de sites en cours d'identification en région.</p> <p>De nombreuses actions sont portées à différentes échelles, et par différents partenaires sur ce sujet. Une coordination de la connaissance, des offres d'accompagnement et/ou de financement apparaît aujourd'hui nécessaire pour bien cibler les interventions et maximiser l'efficacité du traitement des friches, notamment polluées. Les soutiens de la Région et de l'État à la connaissance, au traitement et à la reconversion des friches contribuent directement à limiter les transferts de polluants vers l'eau et l'air ainsi qu'à limiter les consommations d'espaces naturels.</p>
DESCRIPTION DE L'OBJECTIF ET DES CHANGEMENTS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la montée en connaissance, voire en compétence, des acteurs locaux vis-à-vis de la gestion des friches existantes sur leur territoire (en promouvant le guide produit par l'ADEME en 2019, en poursuivant l'acquisition puis l'actualisation de la connaissance) Réduire l'impact environnemental des sites et sols pollués en Normandie, en engageant de nouvelles actions de requalification de friches polluées visant à rendre compatibles les risques sanitaires avec les usages envisagés
BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> Porteurs de projets d'aménagement (collectivités, aménageurs, acteurs de l'immobilier...)
PILOTES	DREAL, Région Normandie
FINANCEURS POTENTIELS	DREAL, Région Normandie, collectivité, ARS, Union européenne
PARTENAIRES	Établissement public foncier de Normandie, ADEME, ARS, DDT-M, CEREMA, collectivités
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation des acteurs du territoire en matière de sites et sols pollués, en articulation avec le guide ADEME 2019 Communication autour de la requalification des friches et la réutilisation des sites ou sols potentiellement pollués Poursuite de la politique de traitement et de reconversion des friches, notamment celles polluées : Fonds friches régional (convention Région Normandie / EPF Normandie), Fonds vert de l'État, ADEME... Amélioration de la connaissance des friches, notamment celles polluées, grâce aux actions de recensement (partenariat EPF Normandie / Région Normandie / DREAL) puis d'expertise afin de proposer les scénarii de reconversion les plus pertinents



OBJECTIF 1.5 : Améliorer la mise en œuvre des dispositifs visant à gérer la pollution des sols, et favorisant la requalification des sites et sols pollués pour limiter leur impact sur les populations

INDICATEURS DE RÉSULTAT	<ul style="list-style-type: none"> Degré d'amélioration de la connaissance des sites et sols pollués (enquête menée suite aux actions, auprès des bénéficiaires) Nombre de sites traités
--------------------------------	--

La qualité de l'air intérieur



OBJECTIF 1.6 : Développer le pouvoir d'agir des populations pour prévenir les risques sanitaires liés à la qualité de l'air intérieur

CONTEXTE ET BESOINS	<p>Avec plus de 80% de notre temps passé dans des environnements intérieurs, parfois plus pollués que l'extérieur, la qualité de l'air intérieur constitue un enjeu de santé publique. Or, les enquêtes en population générale montrent que près de la moitié de la population se considère insuffisamment informée (Baromètre Santé publique France 2019) voire, pour le radon, ne se prononce pas sur le risque encouru, probablement par défaut de connaissance (Baromètre IRSN 2022).</p>
DESCRIPTION DE L'OBJECTIF ET DES CHANGEMENTS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser le grand public aux enjeux de la qualité de l'air intérieur (QAI) Faire évoluer les pratiques du grand public en faveur d'une meilleure qualité de l'air intérieur Encourager les bailleurs et les collectivités à être des acteurs relais auprès du grand public sur les sujets de QAI
BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> Publics finaux / bénéficiaires : grand public, publics vulnérables Publics intermédiaires : bailleurs, collectivités, propriétaires et exploitants de bâtiments
PILOTES	ARS et DREAL
FINANCEURS POTENTIELS	ARS, DREAL, collectivités (pour le patrimoine scolaire, les établissements recevant du public (ERP publics))
PARTENAIRES	DDT-M, bailleurs sociaux, collectivités, ATMO Normandie, CEREMA, Centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE), Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), Agence Normande de la Biodiversité et du Développement durable (ANBDD), FNAIM, ...
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition du grand public des outils clés en main sur la QAI et les gestes sains à adopter Poursuite et promotion des actions de sensibilisation aux enjeux de QAI (dont radon) en milieu scolaire et auprès du grand public
INDICATEURS DE RÉSULTAT	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de collectivités ayant relayé les outils de communication Nombre de bailleurs ou copropriétés ayant relayé le guide de bon usage du logement



OBJECTIF : Prendre en compte la qualité de l'air intérieur tout au long du cycle de vie du bâtiment par les maîtres d'ouvrage et de leurs personnels

1.8

CONTEXTE ET BESOINS	<p>La récente crise du COVID a provoqué une prise de conscience générale de la population sur la nécessité de disposer d'une bonne qualité d'air intérieur (QAI).</p> <p>La mise en œuvre de la réglementation environnementale RE2020 et la surveillance de la QAI dans les établissements accueillant des publics sensibles incitent à raisonner désormais sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment. La rénovation énergétique globale et bas carbone amenée par la réduction des émissions de gaz à effet de serre devra également prendre en compte la qualité de l'air intérieur.</p> <p>Cet objectif vise à acculturer et outiller à cet enjeu les maîtres d'ouvrage.</p>
DESCRIPTION DE L'OBJECTIF ET DES CHANGEMENTS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte la qualité de l'air intérieur dans le cycle de vie du bâtiment (programmation, conception, construction, rénovation, exploitation) Sensibiliser à la fois les décideurs (maîtres d'ouvrage (MOA), gestionnaires de bâtiments) et les utilisateurs (occupants, personnels d'entretien ...) à la QAI
BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> Publics finaux / bénéficiaires : MOA privés, collectivités, bailleurs sociaux (décideurs, exploitants, personnels d'entretien) Publics intermédiaires : fédérations des MOA
PILOTES	DREAL et ARS
FINANCEURS POTENTIELS	DREAL, ARS, Région Normandie, maîtres d'ouvrage
PARTENAIRES	Région, Centre de valorisation des ressources humaines (CVRH), CEREMA, Union pour l'Habitat Social, Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI), ATMO, Collectivités
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des responsables d'établissements accueillant des publics sensibles à la qualité de l'air intérieur et au radon Sensibilisation des maîtres d'ouvrage publics et privés au choix des matériaux et des équipements et à leur bonne mise en œuvre en intégrant l'apparition de nouveaux modes constructifs et l'augmentation de la part des éco-matériaux dans la construction Poursuite du soutien aux actions de rénovation du patrimoine bâti (État et Région), avec une prise en compte accrue et plus spécifique de la qualité de l'air Sensibilisation des différents personnels lors de l'exploitation du bâtiment à la QAI, y compris aux risques liés au radon et aux bonnes pratiques
INDICATEURS DE RÉSULTAT	<ul style="list-style-type: none"> Degré de montée en compétences des MOA (mesuré par enquête auprès des bénéficiaires)



OBJECTIF : Promouvoir et pérenniser l'intervention des conseillers en environnement intérieur (CEI) intervenant auprès des patients souffrant de pathologies respiratoires et allergiques

1.7

CONTEXTE ET BESOINS	Pour les patients souffrant de pathologies respiratoires ou allergiques, l'environnement intérieur peut également contribuer à l'exacerbation de leurs pathologies.
DESCRIPTION DE L'OBJECTIF ET DES CHANGEMENTS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser le bénéfice de l'intervention des conseillers en environnement intérieur auprès des patients et des professionnels de santé prescripteurs Amplifier l'intervention de CEI sur le territoire normand pour répondre à la demande et s'inscrire dans une démarche globale d'éducation thérapeutique des patients
BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> Publics finaux / bénéficiaires : publics vulnérables (avec pathologies respiratoires ou allergiques) Publics intermédiaires : professionnels de santé prescripteurs
PILOTE	ARS
FINANCEURS POTENTIELS	ARS
PARTENAIRES	CPAM, URPS, URML, établissements de santé, Planeth Patient
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'outils de promotion de l'intervention des conseillers en environnement intérieur à destination des prescripteurs et des patients Promotion de l'intervention des conseillers en environnement intérieur auprès des prescripteurs
INDICATEURS DE RÉSULTAT	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de prescripteurs sollicitant l'intervention de CMEI. Niveau de satisfaction des patients ayant bénéficié de l'intervention de CEI et des prescripteurs



OBJECTIF : Sensibiliser les professionnels du bâtiment à la QAI

1.9

CONTEXTE ET BESOINS	La mise en place de bonnes pratiques en matière de construction, et surtout de réhabilitation, est un élément clé pour répondre aux besoins en matière de QAI. Les acteurs du bâtiment ont un rôle à jouer dans cette prise en compte et dans la sensibilisation des occupants sur le bon usage du bâti.
DESCRIPTION DE L'OBJECTIF ET DES CHANGEMENTS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> Faire évoluer les pratiques des professionnels du bâtiment en faveur d'une meilleure QAI Faire des professionnels du bâtiment des promoteurs de la QAI auprès d'autres acteurs du bâtiment, du grand public et des collectivités
BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> Publics finaux / bénéficiaires : maîtres d'œuvre (MOE), architectes, bureaux d'études, entreprises du bâtiment Publics intermédiaires : conseillers France Renov', Mon accompagnateur Renov'
PILOTE	DREAL
FINANCEURS POTENTIELS	DREAL, Région Normandie
PARTENAIRES	Région, CEREMA, Agence Qualité Construction, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, Association Régionale pour la Promotion de l'Eco-construction (ARPE), FIBOIS, ARS, Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), Fédération Française du Bâtiment, CAPEB
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition ou production de supports existants pour permettre aux professionnels de disposer d'informations claires, fiables et détaillées en matière de qualité de l'air intérieur (y compris sur le radon pour les territoires concernés) Sensibilisation / Formation sur les bonnes pratiques dans un contexte d'évolution des modes constructifs et de l'utilisation plus massive des éco-matériaux (y compris en second œuvre) dans la construction Information et montée en compétences des acteurs du territoire sur le risque radon
INDICATEURS	Degré de montée en compétences des professionnels (mesuré par enquête auprès des bénéficiaires)

Axe 2 : Renforcer l'action en santé-environnement menée par les collectivités dans les territoires

L'axe 1 du PRSE3 Normandie, intitulé « agir localement pour un environnement favorable à la santé pour tous », avait pour objectif de faciliter les démarches locales et participatives des acteurs du territoire, et notamment des villes et des intercommunalités. Dans ce cadre, des actions ont été initiées pour mobiliser et favoriser la mise en œuvre d'actions concrètes par les territoires. Des retours d'expériences pour réduire les expositions, renaturer des espaces, sensibiliser les collectivités et professionnels ... en sont quelques illustrations.

Un des enjeux du quatrième plan national santé environnement est d'impliquer plus fortement les élus et services des collectivités territoriales dans la mise en œuvre d'actions en région. En effet, du fait de leur large spectre de compétences, les collectivités locales disposent de leviers d'actions importants pour réduire les impacts de l'environnement sur la santé des populations, tout en considérant les inégalités sociales et territoriales en santé-environnement.

En Normandie, 3 habitants sur 4 habitent dans l'une des 20 grandes aires urbaines. Au même titre que le logement, la situation socio-économique, les conditions de vie, la pollution et les expositions

aux nuisances, l'urbanisme est un déterminant majeur, mais largement sous-estimé de la santé des populations. Un urbanisme inapproprié ou délétère dégrade la santé des habitants qui y vivent. Le changement climatique et l'obligation de réduction de l'étalement urbain nécessitent un engagement fort.

Compte tenu de l'impact considérable de certaines politiques (aménagement, équipement,...), il sera essentiel de les mobiliser pour porter une inflexion favorable à la préservation ou à l'amélioration des facteurs environnementaux influents sur la santé. Cette démarche sera tout autant recherchée que la réalisation d'actions spécifiques à budget faible ou très faible. Il importera à cette fin que les acteurs "spécialistes" concernés favorisent un meilleur ciblage et une définition plus précise des actions déjà en place.

L'enjeu est donc d'amplifier la dynamique engagée sur les territoires normands et de renforcer la capacité d'agir des territoires. Aussi, ce deuxième axe vise à acculturer les collectivités locales et acteurs du champ de l'urbanisme à la santé-environnement et à les inciter à passer à l'action, notamment sous l'angle de l'urbanisme favorable à la santé. Cette orientation pourra s'inscrire dans une approche plus large d'accompagnement de l'adaptation des conceptions et pratiques de l'urbanisme à différents enjeux : santé, qualité de vie, mixité, résilience climatique... de façon à éviter une multiplication des actions et démarches de ce type, thème par thème pour une approche plus transversale et intégratrice de l'ensemble des enjeux.



OBJECTIF : Renforcer la capacité à agir des territoires pour déployer des actions opérationnelles en faveur d'un environnement promoteur de santé

2.1

CONTEXTE ET BESOINS	<p>La plupart des leviers d'actions en matière de santé-environnement et d'amélioration du cadre de vie se situent au niveau territorial. C'est également à cet échelon de proximité que les enjeux de santé-environnement peuvent apparaître les plus tangibles, facilitant leur nécessaire appropriation par la population.</p> <p>Plusieurs actions ont été menées dans le cadre du PRSE3 pour faciliter les démarches locales et participatives. Ainsi, l'enquête menée auprès des collectivités a fait émerger les besoins des élus et des agents (ex : connaître les ressources et les modalités de financement, disposer de données locales, être outillé ...).</p> <p>Au niveau national, le PNSE4 a permis la création d'une plateforme nationale (https://territoire-environnement-sante.fr), animée par le CEREMA, dédiée au partage d'information, d'expertise, d'initiatives et d'outils développés dans les territoires.</p> <p>En résonance du PNSE4, cet objectif vise à poursuivre et amplifier la dynamique régionale sur le renforcement de la capacité à agir en santé-environnement des territoires normands pour réduire les inégalités sociales et territoriales en santé-environnement.</p>
----------------------------	---



OBJECTIF 2.1 : Renforcer la capacité à agir des territoires pour déployer des actions opérationnelles en faveur d'un environnement promoteur de santé

DESCRIPTION DE L'OBJECTIF ET DES CHANGEMENTS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser et diffuser des connaissances auprès des collectivités sur les enjeux en santé-environnement et les inégalités territoriales associées, et leurs leviers d'action Favoriser le déploiement par les collectivités de projets pour des territoires durables et promoteurs de santé, en renforçant l'ingénierie technique et financière locale
BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> Publics finaux / bénéficiaires : élus et agents des collectivités, représentants locaux des associations de collectivités Publics intermédiaires : Région, les services déconcentrés de l'État
PILOTES	Agence Normande de la Biodiversité et du Développement durable (ANBDD), CEREMA, Promotion Santé Normandie (PSN), ORS-CREAI, chacun intervenant selon son champ de compétences avec appui d'un comité partenarial associant : ARS, DREAL, Région, CNFPT, des représentants des territoires (référénts territoriaux de la promotion de santé, chargés de mission développement durable de collectivités), des acteurs de l'aménagement, le GRAINE-URCPIE, pour assurer la transversalité de mise en œuvre avec les objectifs de l'axe 4 du PRSE4
FINANCEURS POTENTIELS	Région Normandie, ARS, DREAL, ADEME, Banque des territoires, collectivités, Union Européenne
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> Acteurs de la santé : référents territoriaux et locaux en promotion de santé Acteurs de l'environnement : ATMO Normandie, parcs naturels régionaux, Associations d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), ADEME Acteurs de l'aménagement : CAUE, Agences d'urbanisme Aménageurs : société d'économie mixte d'aménagement Normande (SHEMA), SEM Normandie Aménagement, bailleurs sociaux Associations culturelles Collectivités et acteurs de la politique de la ville (ANRU)
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> Recensement et analyse de l'existant en matière d'outils collaboratifs (de type plateforme) et d'ingénierie sur la santé-environnement (groupe de travail) Sensibilisation et formation des élus, agents et acteurs des territoires sur les enjeux de santé-environnement Déploiement d'un appel à manifestation d'intérêt ou appel à projets en faveur de la santé-environnement pour accompagner les collectivités Poursuite et ciblage renforcé du soutien, notamment via les contrats avec les territoires, aux investissements durables ayant un impact sur la santé-environnement (anticipation du changement climatique, développement des modes doux, désimperméabilisation des sols, sobriété foncière...)
INDICATEURS DE RÉSULTAT	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets en santé-environnements déployés par des collectivités (partagés en particulier sur la plateforme CEREMA), lauréats d'AMI ou AAP Degré de montée en compétences des élus et agents (déclaratif suite enquête)



OBJECTIF 2.2 : Mieux intégrer la santé-environnement et l'urbanisme favorable à la santé dans les politiques territoriales et projets d'aménagement des collectivités, des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement

CONTEXTE ET BESOINS	<p>Favoriser la prise de conscience des acteurs territoriaux et des aménageurs et urbanistes sur l'intégration de la prévention sanitaire liée à la qualité de l'environnement dans les politiques territoriales et l'aménagement du territoire est indispensable pour une véritable transition sociétale. L'urbanisme favorable à la santé vise à tenir compte systématiquement des conséquences positives ou négatives de tout projet d'urbanisme et d'aménagement sur la qualité de vie, sur le bien-être, et sur l'environnement.</p> <p>Des outils existent, telles que l'approche d'urbanisme favorable à la santé (UFS), l'évaluation environnementale, ou encore l'évaluation des impacts sur la santé (EIS).</p> <p>Le PRSE4 vise à poursuivre, valoriser et approfondir des travaux à l'échelle régionale pour une appropriation partagée et une meilleure prise en compte de la santé des populations par l'aménagement urbain, la mobilité ... au niveau de chaque opération d'aménagement ou documents de planification.</p>
DESCRIPTION DE L'OBJECTIF ET DES CHANGEMENTS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'intégration des enjeux de santé-environnement dans les documents de planification, mais aussi dans les projets opérationnels d'aménagement / d'urbanisme, notamment lorsqu'ils sont destinés à des publics vulnérables Faire monter en compétences (connaissance, méthodologie...) et en expertise sur les enjeux de la santé-environnement et de l'urbanisme favorable à la santé, par la sensibilisation et la formation Démultiplier dans les territoires des pratiques d'aménagement et d'urbanisme qui protègent le vivant, qui tendent à promouvoir la santé et le bien-être des populations, et à réduire les inégalités de santé, tout en respectant les piliers du développement durable
BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> Publics finaux / bénéficiaires : les urbanistes, les aménageurs et les architectes, les collectivités territoriales (agents et élus) Publics intermédiaires : les structures qui accompagnent les collectivités et professionnels de l'aménagement (têtes de réseaux)

OBJECTIF 2.2 : Mieux intégrer la santé-environnement et l'urbanisme favorable à la santé dans les politiques territoriales et projets d'aménagement des collectivités, des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement	
PILOTES	Agence Normande de la Biodiversité et du Développement durable (ANBDD), CEREMA, Promotion Santé Normandie (PSN), ORS-CREAL, chacun intervenant selon son champ de compétences avec appui d'un comité partenarial associant : ARS, DREAL, Région Normandie, CNFPT, des représentants des territoires (référénts territoriaux de la promotion de santé, chargés de mission développement durable de collectivités), des acteurs de l'aménagement, le GRAINE pour assurer la transversalité de mise en œuvre avec les objectifs de l'axe 4 du PRSE4
FINANCEURS POTENTIELS	Région Normandie, ARS, DREAL, ADEME, Banque des territoires, collectivités, Union européenne ...
PARTENAIRES	DDT(M), ADEME Normandie, Agences d'urbanisme, CAUE, SHEMA, SEM Normandie, Collectivités, Associations d'élus, CNFPT, Atmo Normandie, Parcs naturels régionaux, Associations têtes de réseau et Associations locales environnementales, EPFN (fonds friches), AFIE (réseau d'ingénieurs écologues), ...
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Création et animation d'une cellule d'expertise (membres du Comité partenarial, ADEME, représentant des DDT(M), des agences d'urbanisme, des CAUE, Parcs naturels régionaux normands) afin de déployer les outils et méthodes de l'urbanisme favorable à la santé dans les documents de planification et les projets d'aménagement • Sensibilisation et formation des professionnels de l'urbanisme, de l'aménagement, des élus et agents des collectivités, des responsables associatifs et leurs équipes sur l'urbanisme favorable à la santé • Mise en réseau des acteurs pour faciliter leur interconnaissance, partager une vision commune de l'UFS et partager des retours d'expérience dans la poursuite des travaux du PRSE3 (réseau animé par l'ANBDD à élargir aux urbanistes et aménageurs avec l'appui du CEREMA) et les accompagner • Création de liens avec les différentes stratégies et démarches de planification (SRADDET, SRB, PLUi, SCOT, PCAET, Cœur de ville, Petite Ville de Demain, Contrats locaux de santé; contrats de ville dans le cadre de la politique de la ville, contrats de territoire, etc.) pour que la santé-environnement et l'UFS y soient intégrés • Valorisation des porteurs de projets d'UFS en Normandie (maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre), lauréats d'AMI ou AAP (cf. Objectif 2.1)
INDICATEURS DE RÉSULTAT	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un réseau d'acteurs normand « urbanisme et santé » (oui / non + qualitatif) • Résultats d'une enquête auprès des acteurs pour qualifier la montée en compétences et l'intégration de l'enjeu dans les démarches




Axe 3 : Prévenir les risques liés aux zoonoses et aux espèces animales et végétales nuisibles à la santé, dans une approche « Une seule santé »

L'ensemble des organismes vivants, les écosystèmes et la santé humaine sont étroitement interconnectés. L'état des lieux de la santé et de l'environnement normand montre que la région n'est pas exempte de zoonoses au sein de la

faune sauvage, ni de situations d'alerte ou de vigilance quant aux espèces nuisibles à la santé ou maladies vectorielles. Le contexte de changement climatique et la récente pandémie liée à la COVID imposent de raisonner avec une approche transversale à la fois sur la santé animale, la santé des écosystèmes et la santé humaine, intitulée « Une seule santé ». Aussi, au regard des enjeux, les objectifs de cet axe ont pour point commun de renforcer l'interconnaissance des acteurs des différents champs d'intervention, la connaissance et la surveillance, et d'informer le public et les acteurs sur les mesures de prévention.





OBJECTIF 3.1 : Renforcer la connaissance du grand public, des professionnels et des décideurs sur le risque zoonotique	
CONTEXTE ET BESOINS	<p>Plusieurs maladies zoonotiques d'importance territoriale présentent un risque de diffusion. L'information d'un public ciblé permet de prévenir ce risque.</p> <p>De même, la réduction des risques de transmission zoonotique liée au contact avec l'animal nécessite une information ciblée (gestion des cadavres d'animaux, suite d'une morsure par un carnivore domestique, précautions lors de certaines activités (loisirs ou professionnelles) en lien avec le milieu naturel et les zoonoses...).</p>
DESCRIPTION DE L'OBJECTIF ET DES CHANGEMENTS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les besoins d'information et les publics pour optimiser le contenu et les modalités de la démarche d'information • Recenser la réglementation et les bonnes pratiques pour élaborer un contenu pertinent • Créer les supports d'information adaptés aux besoins des publics visés • Identifier les canaux pertinents de diffusion de l'information • Diffuser l'information et évaluer son impact auprès de chaque cible dans une démarche d'amélioration continue
BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Publics finaux / bénéficiaires : collectivités, professionnels de la santé humaine et santé animale, grand public ... • Publics intermédiaires : collectivités, professionnels de la santé humaine et animale, parcs naturels régionaux
PILOTE	Direction départementale de la protection des populations du Calvados
FINANCEURS POTENTIELS	ARS et DREAL
PARTENAIRES	Santé Publique France, ARS, laboratoires (LABEO, LDA 76), Office Français de la Biodiversité (OFB), DRAAF, Fédérations de chasse, ANSES, Mutualité sociale agricole (MSA), FREDON, Groupement Technique Vétérinaire Normand (GTV-N), CNFPT, collectivités, opérateurs de santé publics et privés, Parcs naturels régionaux...
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Définition d'une méthodologie permettant de déterminer le public à viser et les besoins de communication/information • Identification des obligations réglementaires, des besoins de communication, des relais et des messages • Création et diffusion des livrables

 OBJECTIF : Renforcer la connaissance du grand public, des professionnels et des décideurs sur le risque zoonotique 3.1	
INDICATEURS DE RÉSULTAT	Résultats d'évaluation des actions d'information



 OBJECTIF : Améliorer les connaissances sur les zoonoses et les collaborations entre les réseaux de surveillance 3.2	
CONTEXTE ET BESOINS	<p>Différents acteurs participent à la surveillance des zoonoses en santé humaine et en santé animale et constituent des réseaux de surveillance. Le partage des enjeux et des informations entre eux est perfectible. L'objectif est de fluidifier les interactions entre les réseaux.</p> <p>Certaines maladies zoonotiques présentes sur le territoire normand méritent des investigations plus approfondies et concertées, afin d'acquérir les données épidémiologiques utiles (exemples : tuberculose, leptospirose...). Il sera nécessaire de prioriser les zoonoses concernées par cet objectif.</p>
DESCRIPTION DE L'OBJECTIF ET DES CHANGEMENTS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> Mieux connaître les acteurs et les réseaux : identifier les domaines d'intervention des acteurs et des réseaux, renforcer les échanges, le partage de connaissances et améliorer les signalements Améliorer les connaissances : identifier les zoonoses d'importance pour la Normandie, organiser le partage des données épidémiologiques et environnementales, définir les moyens d'acquérir les données nécessaires à l'action publique
BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> Publics finaux / bénéficiaires : les acteurs des réseaux de surveillance Publics intermédiaires : professionnels de la santé humaine et de la santé animale
PILOTE	Office Français de la biodiversité et DRAAF
FINANCEURS POTENTIELS	<i>Pas de financements complémentaires nécessaires</i>
PARTENAIRES	Santé Publique France, ARS, LABEO, LDA 76, Office Français de la Biodiversité (OFB), Fédérations de chasse, ANSES, DDPP, Mutualité sociale agricole, FREDON, Groupement Technique Vétérinaire Normand (GTV-N), Parcs naturels régionaux (PNR), Conseils Départementaux, EPCI ...
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'interconnexion des réseaux de surveillance Amélioration des connaissances
INDICATEURS DE RÉSULTAT	Déploiement d'un réseau actif des acteurs de surveillance pluridisciplinaire : santé humaine, santé animale, santé des écosystèmes (oui / non)

 OBJECTIF : Renforcer les connaissances sur la présence d'espèces nuisibles à la santé humaine 3.3	
CONTEXTE ET BESOINS	<p>De nombreuses espèces, animales ou végétales susceptibles de nuire à la santé humaine, sont présentes sur le territoire normand depuis plusieurs années (chenilles urticantes, berce du Caucase par exemple). Par ailleurs, les évolutions climatiques, actuelles ou attendues, tendent à rendre la région de plus en plus vulnérable face à l'installation d'espèces nouvelles (moustique tigre, ambrosie par exemple).</p> <p>De fait, si de nombreuses actions ont d'ores et déjà été engagées sur le territoire pour informer sur ces espèces et les gérer (plans de gestion, formations, sensibilisation, etc.), un renforcement de la connaissance sur la présence des espèces nuisibles à la santé humaine sur le territoire apparaît comme un objectif à atteindre pour la mise en œuvre d'actions adaptées aux caractéristiques du territoire normand.</p>
DESCRIPTION DE L'OBJECTIF ET DES CHANGEMENTS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les actions de lutte, de formation et de sensibilisation sur le sujet des espèces nuisibles aux caractéristiques du territoire régional (répartition territoriale, densité de présence de telle ou telle espèce, etc.) en améliorant notamment la connaissance sur la présence de ces espèces
BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> Grand public, professionnels de santé, collectivités
PILOTE	ARS et DREAL
FINANCEURS POTENTIELS	ARS, DREAL
PARTENAIRES	EPFN, Région Normandie, ADEME, DDT-M, Conseils départementaux
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des réseaux de surveillance des espèces nuisibles Élaboration d'une documentation et d'une cartographie des données de présence d'espèces nuisibles sur le territoire Normand à une échelle fine Amélioration de la communication sur le sujet des espèces nuisibles à la santé humaine
INDICATEURS DE RÉSULTAT	<ul style="list-style-type: none"> Cartographie des espèces nuisibles à la santé et évolution (oui/non) Réseau sentinelle partenarial de surveillance des espèces nuisibles suivies mis en place (oui/non)

  	
OBJECTIF 3.4	Renforcer les capacités d'agir des partenaires et des populations en prévention et lutte contre les espèces nuisibles à la santé humaine
CONTEXTE ET BESOINS	<p>Sur la base d'une meilleure connaissance des espèces à enjeux, il s'agit de définir et mettre en œuvre des actions de prévention de l'implantation, de gestion et de lutte contre des espèces nuisibles à la santé.</p> <p>L'objectif final est de parvenir à prévenir et gérer les impacts sanitaires qui leur sont associés.</p>
DESCRIPTION DE L'OBJECTIF ET DES CHANGEMENTS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> Formaliser et diffuser des outils permettant à tous d'être acteur de la prévention et de la lutte contre les espèces nuisibles à la santé humaine Améliorer la capacité d'agir des partenaires et des populations contre les espèces nuisibles à la santé humaine
BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> Publics finaux / bénéficiaires : grand public, collectivités, professionnels de santé, partenaires régionaux impliqués dans la lutte contre les espèces nuisibles à la santé humaine Publics intermédiaires : services de l'État, collectivités, Unions régionales des professionnels de santé (URPS), acteurs de l'éducation à l'environnement, parcs naturels régionaux...
PILOTES	ARS et FREDON
FINANCEURS POTENTIELS	ARS, DREAL, Région Normandie
PARTENAIRES	DDTM, DIRNO, SNCF, Conservatoire Botanique National, ATMO, Parcs naturels régionaux, FDGDON, Office Français de la Biodiversité (OFB), Chambre régionale d'agriculture de Normandie, Observatoires des ambrosies et des chenilles, Collectivités, Conservatoire des espaces naturels, Agence Normande de la Biodiversité et du Développement durable (ANBDD), MISEN, Fédération départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON), France Nature Environnement, Mutualité sociale agricole, Office national des forêts, Centres Permanents d'Initiative pour l'Environnement (CPIE), Éducation nationale ...
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'outils opérationnels adaptés aux territoires et aux publics cibles pour prévenir l'installation des espèces émergentes et pour lutter contre celles déjà présentes Sensibilisation, formation des collectivités, des professionnels de santé, du secteur agricole et des paysages, des gestionnaires des transports et du grand public
INDICATEURS DE RÉSULTAT	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'outils diffusés Retours d'expériences d'outils opérationnels de gestion (qualitatif) Degré de satisfaction et montée en compétences déclarée par les bénéficiaires et évaluer les évolutions de pratiques

Axe 4 : Informer et développer les capacités d'agir des publics sur leur environnement et leur santé au quotidien

Afin de garantir une politique de prévention efficace en matière de santé-environnement, l'information, la sensibilisation aux enjeux et aux gestes favorables à la santé du grand public, des jeunes, des femmes enceintes, des jeunes parents, ainsi que la mobilisation, sensibilisation et la formation des professionnels de santé constituent un enjeu majeur.

Dans le cadre de l'axe 5 « Mieux observer, former et informer pour agir ensemble dans un environnement sain » du PRSE3 Normandie, des actions en la matière ont été menées, par exemple :

- un site internet dédié au PRSE et à ses actions, destiné en particulier aux acteurs du territoire ;
- des sessions de sensibilisation ont été mises en œuvre auprès des professionnels de santé et de la petite enfance au contact des femmes enceintes et enfants de 0-3 ans, mais également des acteurs sociaux qui accompagnent des publics plus défavorisés ;

- quant aux jeunes publics, ils ont bénéficié d'actions de sensibilisation sur les risques auditifs et la qualité de l'air intérieur en milieu scolaire.

Priorité nationale et régionale, l'information des citoyens, notamment des publics les plus sensibles aux expositions (dès la grossesse, et dès le plus jeune âge), et des professionnels, socle du développement du pouvoir d'agir, est essentielle à la construction collective d'un environnement favorable à la santé.

Les publics en situations de vulnérabilité ou de défavorisation sociale sont une cible prioritaire d'action dans un objectif de réduction des inégalités sociales de santé avec un travail d'adaptation des modalités d'intervention en lien avec les professionnels et acteurs sociaux.

Les démarches engagées dans le PRSE3 méritent d'être poursuivies, affinées dans leurs messages et, pour certaines d'entre elles à caractère plus spécifique (production alimentaire et nutrition par exemple), portées par des acteurs de sphères distinctes (ici agriculture et éducation à la santé), couplées à une mise en relation de ces acteurs et partenaires.



OBJECTIF 4.1 : Développer le pouvoir d'agir du grand public et des publics en situation de vulnérabilité sociale en matière de santé-environnement

CONTEXTE ET BESOINS

Dans le domaine de la santé-environnement, il existe une certaine dispersion des informations, avec des contenus parfois techniques, contradictoires, mais également peu accessibles et lisibles pour le grand public.

Les Français sont sensibles aux sujets de santé-environnement, mais ils font face à un déficit informationnel. Si seuls 13% des Français déclarent être très bien informés sur le sujet, 45% déclarent qu'ils aimeraient s'informer.

Comme le souligne Santé publique France, le développement et la mise en place d'une stratégie nationale de plaidoyers au regard des données probantes existantes sont essentiels, notamment sur les questions d'adaptation des populations à la chaleur et des effets des substances chimiques sur la santé. En relais de ces plaidoyers, c'est le pouvoir d'agir des citoyens qui doit être soutenu. Le « pouvoir d'agir » désigne un processus par lequel des personnes accèdent ensemble ou séparément à une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles, leurs proches ou la communauté à laquelle elles s'identifient.

DESCRIPTION DE L'OBJECTIF ET DES CHANGEMENTS ATTENDUS

- Donner au grand public et aux publics en situation de vulnérabilité sociale des informations accessibles et fiables en santé-environnement
- Sensibiliser le grand public, les publics en situation de défavorisation sociale et les publics vulnérables du fait de leur état de santé pour renforcer leur pouvoir d'agir sur son leur environnement et sa leur santé



OBJECTIF : Développer le pouvoir d'agir du grand public et des publics en situation de vulnérabilité sociale en matière de santé-environnement
4.1

BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Publics finaux / bénéficiaires : grand public • Publics intermédiaires : relais d'information (cibles d'actions de sensibilisation et de formation dans d'autres fiches-objectifs du PRSE4) : <ul style="list-style-type: none"> › Professionnels en contact direct avec les publics : professionnels de santé, CAF, CPAM, collectivités, Espaces France service, bailleurs sociaux ... › Professionnels qui accompagnent des publics en situation de vulnérabilité sociale: centres sociaux, acteurs de l'insertion, Missions Locales, travailleurs sociaux, associations caritatives...
PILOTE	GRAINE Normandie
FINANCEURS POTENTIELS	ARS, DREAL, Région Normandie, collectivités locales
PARTENAIRES	Services de l'État, ATMO Normandie, gestionnaires des sites nationaux d'information (Recosanté...), Promotion Santé Normandie, départements et collectivités territoriales (services intervenant auprès des publics), CAF, CPAM, associations d'éducation à l'environnement et au développement durable
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Information du grand public et des publics vulnérables, sur la qualité de l'environnement, les risques sanitaires associés à certaines expositions, et les conseils et gestes à adopter au quotidien en faveur de l'environnement et la santé • Sensibilisation et accompagnement des publics en situation de défavorisation sociale ou vulnérable du fait de leur état pour renforcer leur pouvoir d'agir au quotidien en faveur de leur environnement et leur santé
INDICATEURS DE RÉSULTAT	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires relais d'information auprès du grand public, ou de publics ciblés • Nombre de fiches illustrant le ou les retours d'expérience d'action de sensibilisation/accompagnement auprès de publics ciblés (qualitatif)



OBJECTIF : Développer les compétences en santé-environnement des jeunes en milieu scolaire
4.2

CONTEXTE ET BESOINS	<p>Des initiatives en direction des jeunes publics ont été engagées dans le cadre du PRSE3 (premières offres de formation des enseignants (risques auditifs, air...), éducation à l'environnement et au développement durable, sensibilisation des élèves sur les sujets liés à la qualité de l'air...) ... Mais peu de projets liant promotion de la santé et environnement ont émergé. L'action 7 du PNSE4 rappelle que l'école joue un rôle important quant au déploiement d'une approche globale et positive de la promotion de la santé en faveur des jeunes.</p> <p>La démarche « École promotrice de santé » (EPSa) favorise la coordination des actions de promotion de la santé avec d'autres approches, telles que l'éducation au développement durable ou l'éducation à l'alimentation. Celle-ci s'inscrit dans la continuité du parcours éducatif de santé. Il s'agit de contribuer au développement d'une culture commune autour de la santé, de rendre visible et de coordonner ce qui rassemble autour de la santé et du bien-être de tous, dans une école ou un établissement scolaire.</p>
DESCRIPTION DE L'OBJECTIF ET DES CHANGEMENTS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les compétences en santé-environnement des jeunes au sein des établissements scolaires dès le plus jeune âge et leurs possibilités d'agir pour réduire leurs expositions aux polluants • Renforcer les compétences des encadrants (enseignants, IDE, Directions d'établissements scolaires, personnels communaux...) sur les enjeux et les liens entre santé et environnement • Impulser des projets de santé en lien avec l'environnement dans les établissements scolaires notamment en s'appuyant sur les démarches existantes (EpSa, démarche globale de développement durable labellisation E3D, ...) ou toute autre initiative
BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Publics finaux / bénéficiaires : jeunes des établissements scolaires • Publics intermédiaires : les équipes pédagogiques, les professionnels de santé de l'éducation nationale et Directions des établissements scolaires, personnels communaux intervenant au sein d'établissements scolaires
PILOTE	Éducation nationale
FINANCEURS POTENTIELS	ARS, Région Normandie, DREAL, collectivités
PARTENAIRES	ARS, DREAL, DSDEN, Canopé, Collectif Éduquer à la nature – GRAINE Normandie, associations EEDD (et autres associations susceptibles d'intervenir selon les projets), collectivités, établissements scolaires
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation à la santé-environnement des jeunes en établissements scolaires • Sensibilisation, formation des équipes des établissements scolaires (enseignants, les professionnels de santé de l'éducation nationale, Directions d'établissements scolaires) aux enjeux de santé liés à l'environnement • Développement de projets de santé en lien avec l'environnement dans les établissements scolaires, notamment en s'appuyant sur les démarches existantes (EpSa, EDD, ...) ou toute autre initiative (exemple : actions de sensibilisation dans les lycées et projets de jardins partagés ...)
INDICATEURS DE RÉSULTAT	Degré de satisfaction des professionnels formés et impacts sur leurs pratiques auprès de leurs publics



OBJECTIF 4.3 : Faire monter en compétences les professionnels encadrant les jeunes sur les enjeux santé-environnement (hors milieu scolaire)

CONTEXTE ET BESOINS	<p>Pour développer la transmission de connaissances en matière de santé en lien avec l'environnement auprès de tous les publics jeunes, s'appuyer sur les acteurs de la jeunesse est indispensable, et s'appuyer sur les seuls acteurs déjà formés ne suffit pas.</p> <p>Certains territoires ne bénéficient pas de structures disposant dans leur équipe de professionnels formés sur les enjeux de santé liés à l'environnement. Toutefois, de nombreux progrès ont été accomplis ces dernières années en matière d'offre de formation au développement durable, qu'il est nécessaire de compléter par un volet « promotion de la santé ».</p> <p>Il apparaît nécessaire de renforcer les compétences des acteurs de la jeunesse et de consolider une offre de formation en la matière pour qu'ils participent au développement des compétences des jeunes en matière de santé-environnement.</p> <p>Le service civique, le Service National Universel (SNU), les lieux d'accueil collectif de mineurs, et l'ensemble des dispositifs pilotés par la DRAJES, et les autres organismes publics (ex : missions locales ...) sont autant d'opportunités de pouvoir former les professionnels des structures jeunesse.</p> <p>La formation des professionnels peut également se faire par une démarche par les pairs.</p>
DESCRIPTION DE L'OBJECTIF ET DES CHANGEMENTS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le rôle des professionnels de la jeunesse « généralistes » dans la prise en compte des enjeux santé-environnement • Augmenter le nombre d'acteurs spécialisés formés pouvant intervenir en éducation à la santé-environnement • Déployer des projets via les dispositifs d'engagements en prenant en compte les compétences psychosociales
BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Publics finaux / bénéficiaires : jeunes de 3 à 25 ans, hors temps scolaire, jeunes en insertion, allophones ou en situation d'illettrisme • Publics intermédiaires : professionnels de la jeunesse et de l'animation (hors personnel Éducation Nationale), personnels des collectivités, professionnels des structures qui accueillent des jeunes (agents des Missions locales, animateurs des temps périscolaires, éducateurs, accompagnateurs de projets auprès des jeunes...)
PILOTES	DRAJES, GRAINE avec appui de Unis-Cité pour la dernière action
FINANCEURS POTENTIELS	DRAJES, DREAL, ARS, Région Normandie
PARTENAIRES	ARS, Région Normandie, Ligue de l'enseignement, CEMEA, FRANCAS, associations EEDD, Service départemental à la jeunesse à l'engagement et au Sport (SDJES), comité régional de l'information des jeunes (CRIJ), CNFPT, centres de ressources d'expertise et de performance sportive (CREPS), Comité Régional des Associations de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire, collectivités, missions locales ...



OBJECTIF 4.3 : Faire monter en compétences les professionnels encadrant les jeunes sur les enjeux santé-environnement (hors milieu scolaire)

ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Formation-action des encadrants aux enjeux et liens entre santé et environnement • Production d'outils pédagogiques en santé-environnement adaptés à tous les jeunes, facilement appropriables par les encadrants • Sensibilisation des jeunes aux enjeux de santé-environnement via les dispositifs d'engagement - notamment le service civique - en s'appuyant sur une démarche de prévention par les pairs
INDICATEURS DE RÉSULTAT	Degré de satisfaction des personnes formées et impacts sur leurs pratiques auprès de leurs publics



OBJECTIF 4.4 : Agir au quotidien pour un environnement favorable à la santé de la femme enceinte et au développement de l'enfant

CONTEXTE ET BESOINS	<p>L'environnement au sens large peut avoir des impacts sur la santé, avant même la naissance. Les périodes de la préconception, de la grossesse et de la petite enfance sont des périodes de grande vulnérabilité (période des 1000 premiers jours en particulier) pour les individus exposés aux agents environnementaux, dont les impacts sont aujourd'hui de plus en plus documentés.</p> <p>Les professionnels de santé, de la périnatalité et de la petite enfance sont des acteurs majeurs de prévention, qu'il est nécessaire de mieux outiller dans le champ de la santé-environnement.</p> <p>Les futurs parents et parents de jeunes enfants n'ont pas toujours connaissance des informations fiables sur les questions de santé et d'environnement tant l'information est diffuse et multiple sur les gestes à adopter au quotidien pour réduire les expositions au cours des 1000 premiers jours de développement l'enfant.</p>
DESCRIPTION DE L'OBJECTIF ET DES CHANGEMENTS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la prise en compte de la santé-environnement par les futurs parents, les femmes enceintes et les parents de jeunes enfants (0-3 ans), publics « 1000 premiers jours », dans leur quotidien • Favoriser la montée en compétences des professionnels de la périnatalité, de la petite enfance... qui agissent comme relais auprès des publics concernés (parents et des femmes enceintes) • Développer un environnement favorable à la santé des enfants dans les lieux d'accueil des jeunes enfants (0-3 ans) ... • Favoriser les dynamiques locales
BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Publics finaux : futurs parents, femmes enceintes, parents d'enfants de 0-3 ans • Publics intermédiaires : professionnels de santé, de périnatalité, TISF, de petite enfance, gestionnaires de structures d'accueil de petite enfance d'institutions, de collectivités, d'associations...



OBJECTIF : Agir au quotidien pour un environnement favorable à la santé de la femme enceinte et au développement de l'enfant
4.4

PILOTES	<ul style="list-style-type: none"> • Mutualité Française avec l'appui d'un comité de pilotage régional partenarial, en articulation avec le niveau départemental, comprenant: ARS, DREETS, CD, CAF, CPAM, comité départemental des services aux familles, représentants des professionnels de santé de périnatalité médicaux, paramédicaux (réseau périnatalité, URML, URPS, sages-femmes, infirmiers...), représentants de structures ayant engagé des actions • Institutions départementales en responsabilité au niveau départemental • Centre Régional de pathologies professionnelles et environnementales (CRPPE-CHU Rouen) pour le dispositif PREVENIR
FINANCEURS POTENTIELS	ARS, CAF, Conseils départementaux, CPAM, collectivités territoriales
PARTENAIRES	DREETS, DDEETS, réseau périnatalité Normandie, CAF, Conseils départementaux, CPAM, URML, URPS, établissements de santé, collectivités...
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Information et sensibilisation des femmes enceintes, des futurs parents et parents de jeunes enfants (0-3 ans) tout au long de la période des 1000 premiers jours pour une meilleure prise en compte des enjeux de santé-environnement au quotidien • Mobilisation et formation des professionnels relais (professionnels de périnatalité, de la petite enfance ...) en santé-environnement, auprès des futurs parents et femmes enceintes • Accompagnement des lieux d'accueil des jeunes enfants (0-3 ans) à la prise en compte des enjeux de santé-environnement • Promotion et soutien des initiatives et dynamiques territoriales pour agir en faveur d'un environnement sain pour la femme enceinte et le jeune enfant • Expérimentation de consultations d'évaluation des expositions environnementales pour les projets de grossesse – dispositif PRÉVENIR (Prévention Environnement Reproduction) par le centre régional des pathologies professionnelles et environnementales (CRPPE-CHU Rouen)
INDICATEURS DE RÉSULTAT	Degré de satisfaction des professionnels formés et impacts sur leurs pratiques et interventions auprès des publics



OBJECTIF : Renforcer les connaissances et les compétences des étudiants et professionnels de santé sur les enjeux actuels et futurs de santé-environnement
4.5

CONTEXTE ET BESOINS	<p>En termes de formation initiale et continue, quelques initiatives destinées aux professionnels de santé existent à l'échelle nationale (en ligne en particulier) et régionale (sur les sujets de santé-environnement auprès des professionnels en exercice, ainsi qu'au sein de la formation initiale dans certaines filières).</p> <p>L'action 5 du PNSE 4 rappelle l'importance du rôle des professionnels de santé quant à la prise en compte de l'environnement dans la santé. Elle vise à approfondir les connaissances des professionnels sur les liens entre l'environnement et la santé.</p> <p>En termes d'attentes et de besoins des professionnels de santé, quelques enquêtes ont été menées. Bien que partielles, celles-ci montrent les préoccupations par exemple d'internes en médecine générale, concernant les enjeux et les liens entre la santé et l'environnement (UFR-Rouen) ou encore le besoin de formations en santé-environnement de professionnels de périnatalité de Normandie. Les enjeux et attentes sont forts. Aussi, il s'agira de structurer une offre de formation adaptée aux besoins et pratiques des professionnels d'une part, et permettre de mieux intégrer les questions de santé-environnement dès la formation initiale sur la base des expériences existantes, d'autre part.</p>
DESCRIPTION DE L'OBJECTIF ET DES CHANGEMENTS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en évidence les besoins de formation (initiale et continue) en santé-environnement des professionnels de santé (actuels et futurs) au regard de l'offre régionale et nationale disponible • Assurer la montée en compétences des professionnels de santé (actuels et futurs) sur les enjeux et liens entre santé et environnement • Mobiliser les étudiants et les professionnels de santé du territoire autour des enjeux et du lien entre santé et environnement
BÉNÉFICIAIRES	<p>• L'ensemble des étudiants et professionnels de santé, médicaux, paramédicaux, en particulier celles et ceux qui interviennent auprès des publics vulnérables : femmes enceintes, jeunes enfants ou patients présentant des pathologies chroniques</p> <p><i>N.B. : en complémentarité, des actions de sensibilisation, de formation des professionnels des champs du médicosocial, social et de l'éducation au contact des publics vulnérables sont prévues dans d'autres objectifs du PRSE</i></p>
PILOTES	<ul style="list-style-type: none"> • Volet formation initiale : UFR-santé Rouen-Caen (filière médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique), Instituts de formations paramédicales (IFSI, IFAS, IFAP, IFMK, IFE, IFMEM) • Volet formation continue (coordination) : ARS avec l'appui de représentants d'organismes de formation et des professionnels de santé
FINANCEURS POTENTIELS	ARS et Région Normandie



OBJECTIF 4.5 : Renforcer les connaissances et les compétences des étudiants et professionnels de santé sur les enjeux actuels et futurs de santé-environnement

PARTENAIRES	Région, URPS, URML, Réseau Périnatalité Normandie (RPN), Organismes de formation continue, CPAM, CAF, Mutualité Française, Départements (services PMI), Promotion Santé Normandie, Centre régional de consultation de pathologie professionnelle et environnementale Normand (CRPPE-N), associations/ organisme de formation continue (MG-form, AHFMC, ANFH...), CNFPT...
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un diagnostic faisant l'état de l'offre de formation (initiale et continue) et des besoins des professionnels de santé en matière de santé-environnement • Mobilisation des universités et instituts de formation pour intégrer un temps de formation en santé-environnement adapté au profil des futurs professionnels dans les cursus de formation initiale • Mobilisation des professionnels de santé sur les enjeux et liens entre santé et environnement, valorisation de l'offre de formation existante et accompagnement de la montée en compétences des professionnels de santé • Mise en place d'initiatives des territoires en santé et environnement, coordonnées par des professionnels de santé ou en direction de ces mêmes professionnels
INDICATEURS DE RÉSULTAT	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de filières de formation initiale incluant un temps de formation en santé-environnement • Nombre de projets en santé-environnement ou d'actions de sensibilisation portés par ou associant des professionnels de santé

5.ÉLABORATION ET GOUVERNANCE DU PRSE 4





La démarche d'élaboration du PRSE4 Normandie

L'élaboration du PRSE4 s'est appuyée sur la capitalisation des enseignements liés au plan précédent, et sur une volonté des pilotes d'impulser une forte dynamique collaborative.

Compte tenu de la forte transversalité par essence de la santé-environnement, des politiques qui y sont étroitement liées, la démarche d'élaboration du 4^e PRSE normand s'est appuyée sur une large concertation avec les acteurs régionaux, locaux et les collectivités territoriales. Dès les travaux de lancement les acteurs de la communauté santé-environnement (services de l'État, établissements publics, collectivités territoriales, instances

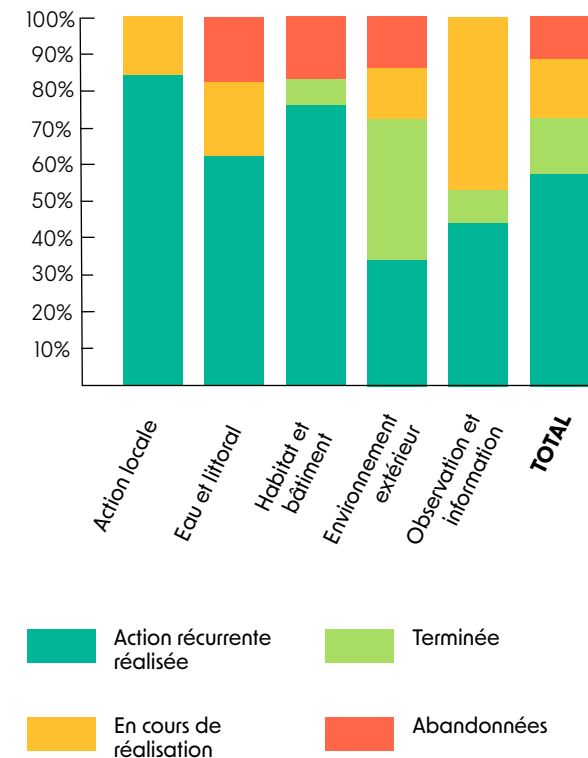
de concertations CESER, CRSA, représentants des professionnels de divers champs d'intervention, d'usagers et d'associations qui interviennent sur le champ de la santé et de l'environnement, par exemple sur l'urbanisme, la construction, les transports, l'alimentation, l'éducation, la recherche agricole et environnementale, la biodiversité, la santé animale...) ont été associés très largement.

Le bilan du PRSE3

Le bilan du 3^e plan régional PRSE3 (2017-2021) met en exergue des points forts en termes de résultats de mise en œuvre des actions malgré des difficultés en particulier en lien avec la crise sanitaire COVID.

BILAN PRSE3 : PLUS DE 7 ACTIONS SUR 10 RÉALISÉES

Avancement des actions PRSE3 selon les axes



Mise en œuvre des 68 actions

49 actions (soit 7/10) sont terminées ou réalisées au moins une fois pour les actions récurrentes (action de formation, sensibilisation, ...).

11 actions sont en cours notamment celles qui visent à renforcer la concertation et cohérence des stratégies d'actions entre politiques publiques/ plans d'actions.

8 actions ont été abandonnées faute de pilote, de moyens ou jugées non pertinentes ou réalisation niveau national.

À noter :

- Une mobilisation forte des services, partenaires du PRSE3 ;
- Un nombre croissant de collectivités qui portent des projets liant santé environnement /développement durable.

Des difficultés ayant impacté la mise en œuvre :

- Incendie Lubrizol / Normandie Logistique ;
- Crise sanitaire COVID arrêt / report d'action (intervention directe auprès du public, mobilisation des pilotes sur autre dossier) ;
- Adaptation des modalités de mise en œuvre et mobilisation post-covid plus difficile.

L'enquête auprès des collectivités

Dans le cadre des travaux de bilan PRSE3, une enquête en ligne destinée à toutes les communes et EPCI normandes a été réalisée, complétée par quelques entretiens. L'enquête visait d'une part à apporter des éléments d'appréciations de la connaissance du PRSE3 par les collectivités (objectif, priorités, modalités d'actions), et d'autre part à mesurer les effets et dynamiques créées.

171 répondants, dont 68% d'élus, représentant 141 communes (dont 118 (84%) sont rurales) ont fait part de leur perception des enjeux de santé-environnement. 80 % des élus et agents répondants considèrent que la santé environnementale fait partie de leur champ d'action au regard de leurs compétences et qu'ils peuvent agir.

Une représentation de la santé environnementale via un nuage de mots (représentation ci-contre) a également été proposée lors de l'enquête. Concernant le PRSE3, ses priorités et ses moyens

d'action au service des collectivités, 80 % des élus et des agents ont indiqué les méconnaître. Toutefois, lorsqu'elles sont identifiées et connues, les actions du plan régional, mises en œuvre au profit des collectivités, sont jugées plutôt adaptées.

Les territoires ruraux déclarent se sentir moins bien armés pour mener des projets et portent moins d'actions que les territoires urbains. En termes de besoins et attentes, les services, les élus et les collectivités ont évoqué : la connaissance des ressources et des données locales en santé-environnement, des guides pratiques opérationnels pour passer à l'action et des retours d'expériences.

Le bilan des actions PRSE3 et l'enquête menée auprès des collectivités ont permis d'identifier des points d'amélioration à prendre en compte pour l'élaboration du PRSE4, notamment en termes d'animation et de dynamique réseau, dans la durée et des moyens humains mobilisés à la coordination des travaux.

* notamment via les politiques aménagement du territoire, mobilité, environnement, développement durable, agriculture, jeunesse, lycée...

impact pesticides agricole
citoyens enjeu bien-être
soin l'eau qualité l'air
collectivités habitants
l'avenir pollution vie biodiversité
publique produits-phytosanitaires commune
préservation cadre

La journée de lancement de l'élaboration du Plan régional le 3 mars 2023

Une première journée de propositions et d'échanges consacrée à l'élaboration collégiale du PRSE4 a été organisée le 3 mars 2023 à Rouen. Près de 100 représentants de la communauté régionale santé-environnement : services de l'État, établissements publics, collectivités territoriales, conseillers du conseil économique, social et environnemental régional, la chambre régionale de l'agriculture, représentants d'usagers et des professionnels, ainsi que des structures et associations qui interviennent sur le champ de la santé et de l'environnement, de l'agriculture et du bâtiment, se sont réunies pour une journée d'échanges collaboratifs. La matinée a permis aux participants d'être informés sur les éléments de contexte nationaux, le bilan du PRSE3 Normandie, et les éléments saillants d'état des lieux de la santé et de l'environnement en Normandie. L'après-midi, 4 ateliers participatifs ont été organisés pour identifier de premiers objectifs et pistes d'actions autour des 4 axes du PNSE :

- Axe 1 : S'informer, se former et informer sur l'état de notre environnement et les bons gestes à adopter : (binôme d'animation ARS et GRAINE) ;
- Axe 2 : Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes : (binôme d'animation DREAL et ARS) ;
- Axe 3 : Démultiplier les actions concrètes menées par les collectivités dans les territoires (binôme d'animation CEREMA et Agence Normande de la Biodiversité et du Développement durable) ;
- Axe 4 : Mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations et sur les écosystèmes (binôme d'animation DRAAF et OFB).

Au-delà de la reprise des intitulés des axes du PNSE4, le périmètre de réflexion ne comportait volontairement pas les actions de portage national, ou celles peu courantes ou non prioritaires en Normandie (identification de substances dangereuses, ondes électromagnétiques, nanomatériaux, légionelloses, pollution lumineuse, ...). En revanche, les enjeux de l'eau et de l'air, déjà identifiés par l'état des lieux régional et les travaux de bilan du PRSE3, essentiels pour la région ont été intégrés.

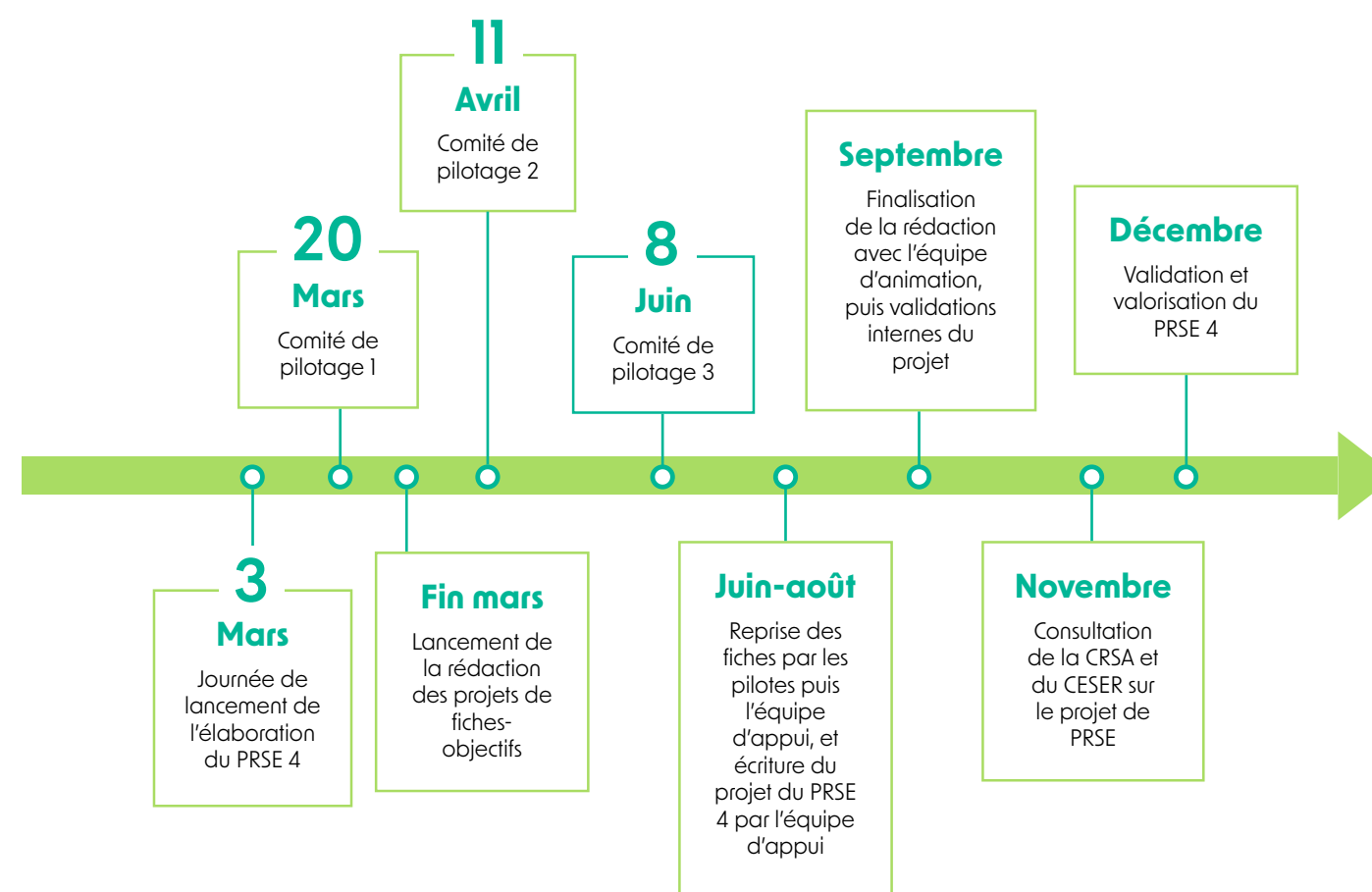


La poursuite des réflexions au sein des groupes de travail entre mai et juillet 2023

Sur les semaines suivantes, les animateurs des 4 axes, et les pilotes en charge de l'élaboration des actions, ont poursuivi les travaux. Ainsi, ce sont 9 groupes de travail et 16 réunions qui ont été organisés, réunissant les acteurs clés disposant d'une expertise sur chacune des actions, et

souhaitant s'investir dans l'élaboration, voire l'appui à la mise en œuvre des futures interventions. Un travail spécifique d'analyse transversale à l'ensemble des projets de fiches objectif a été assuré, afin de vérifier la complémentarité et l'absence de redondance entre les propositions des groupes de travail.

L'ensemble de ces actions ont permis de respecter le calendrier prévu pour l'élaboration du PRSE :



L'articulation du PRSE4 Normandie avec les autres plans et programmes

Le PRSE4 n'est pas un plan autonome, mais se place au croisement des politiques publiques qui visent à agir sur la réduction des émissions de polluants, sur l'amélioration de l'état de l'environnement, sur la protection de la biodiversité et plus largement, à agir sur l'ensemble des déterminants, y compris sociaux, de la santé. Comme pour le plan national santé-environnement, le PRSE4 est un outil qui se veut cohérent et complémentaire à de nombreux autres plans d'actions et stratégies qui participent à l'amélioration de la santé humaine, animale et environnementale. Les principaux plans avec lesquels le PRSE4 Normand s'articule sont :

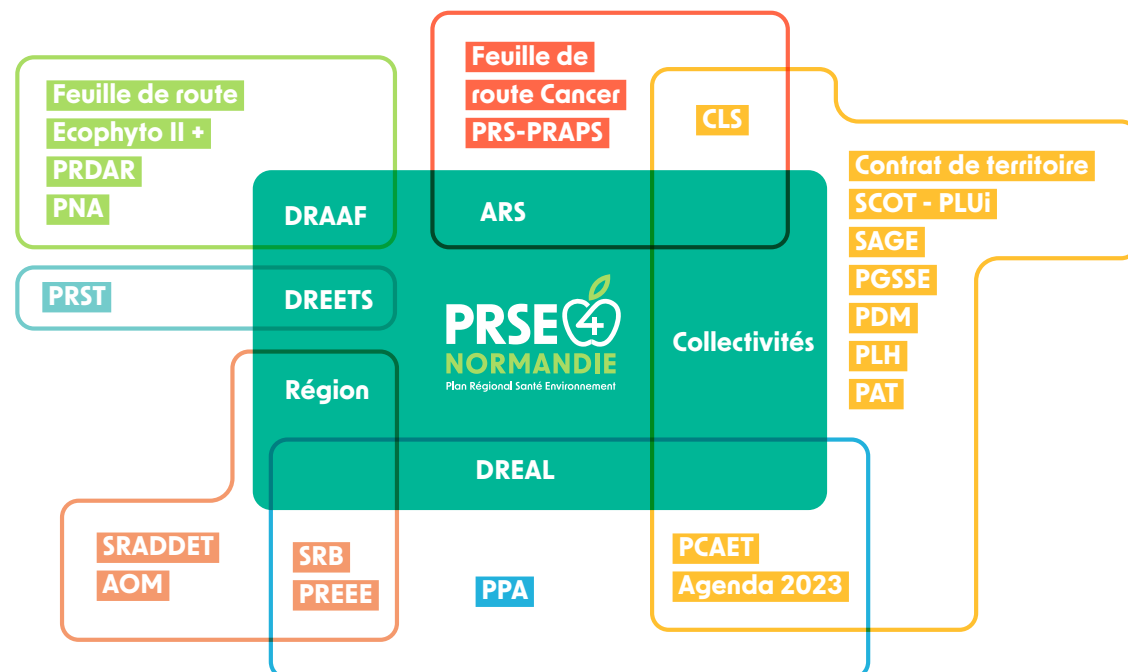
- Le Projet Régional de Santé (PRS) piloté par l'Agence Régionale de Santé (ARS), définissant la politique régionale de santé qui sera menée en matière de prévention, d'organisation de l'offre de soins et de l'offre médico-sociale. Le PRS comprend le Projet Régional d'Accès à la Prévention et au Soins (PRAPS) détaillant les priorités d'actions en direction des publics précaires. Les publics en situation de défavorisation sont une cible prioritaire du PRSE dans un objectif de réduction des inégalités sociales de santé ;
- Le plan de protection de l'atmosphère piloté par la DREAL et définissant les objectifs de réductions des émissions de certains polluants ;
- Le plan ECOPHYTO II + et sa déclinaison en feuille de route régionale, co-piloté par la Direction

Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), ayant pour objectif de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires tout en maintenant une agriculture de qualité et durable. Une nouvelle stratégie ECOPHYTO 2030 est en cours d'élaboration et sera déclinée en région ;

- Les différents plans et programmes autour de l'alimentation : Programme National pour l'Alimentation (PNA), Plan National Nutrition Santé (PNNS) ;
- Les différents documents stratégiques de la Région et plus particulièrement le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), la Stratégie régionale biodiversité ;
- Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) des deux bassins hydrographiques couvrant le territoire régional ;
- À noter également le Plan Régional Santé Travail (PRST), animé par la DREETS, visant à améliorer les conditions de travail pour garantir une meilleure santé des travailleurs.

Afin d'assurer une bonne articulation et complémentarité entre les actions déclinées dans le PRSE et celles menées en région dans d'autres plans, programmes ou schémas, un recensement des différents plans régionaux et infra régionaux avec lesquels le PRSE4 Normand s'articule a été réalisé. Le détail figure en annexe 3.

Représentation des points d'interactions entre PRSE4 et autres plans, programmes régionaux et locaux (illustration adaptée du PRSE3 IdF-2017)



Au-delà des outils de programmation de niveau régional et local mentionné dans le schéma, les enjeux portés dans le PRSE4 relèvent également de la capacité à prendre en compte la santé dans les missions, les compétences et les leviers d'actions de chaque acteur, qu'ils soient services de l'État, collectivités, acteurs privés, publics...

À titre d'illustration, on peut citer les politiques des autorités organisatrices des mobilités et de la Région chef de file, accompagnées par l'État dans le cadre du CPER, qui contribuent directement au report modal et à la diminution des émissions liées au trafic routier et donc à l'amélioration de la qualité de l'air, dont la pollution est première cause de mortalité d'origine environnementale. Les investissements massifs déjà réalisés en faveur du ferroviaire vont être poursuivis, les études engagées vont permettre de développer progressivement des services express régionaux métropolitains, le tout devant contribuer, avec la réalisation de voies cyclables, de pôles d'échange multimodaux, d'équipements fluviaux... à diminuer la part des déplacements en autosolisme et du fret routier et les émissions associées.

La rénovation des logements et des ERP, en particulier le patrimoine des collectivités, contribue directement à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et peut encore être mieux ciblée à cette fin. Elle permet également de limiter la construction neuve qui consomme des espaces naturels et altère les fonctions régulatrices de ces milieux, en particulier sur l'eau.

La gouvernance du PRSE4 Normandie

Le 4e PRSE Normandie est porté conjointement par le préfet de la région Normandie avec l'appui du directeur de la DREAL, le Directeur général de l'ARS, et le Président de Région Normandie.

Les modalités de gouvernance ont été définies de manière à favoriser la concertation large des acteurs, et une animation à visée opérationnelle, avec la mise en place de plusieurs instances : un comité de pilotage stratégique décisionnel, et un comité technique à visée opérationnelle.

Le pilotage stratégique

Le comité de pilotage (COPIL) est l'instance de décision sur les orientations du PRSE4.

Il est en charge de définir et valider les orientations stratégiques et opérationnelles, les priorités du PRSE4 et les actions. Il se réunit au moins une fois par an.

Il est composé de la Préfecture de région représentée par le SGAR, la DREAL, l'ARS et la Région Normandie.

Il s'appuie sur les travaux et propositions du Comité technique (COTECH) et des travaux du comité des financeurs.

Le pilotage opérationnel

Le Comité technique (COTECH) est l'instance de pilotage opérationnel du plan. Il se réunit sous l'égide du préfet de la région (SGAR). Le COTECH regroupe les outre les chargés de mission du SGAR, de l'ARS, de la DREAL et de la Région Normandie, les services de l'État, les structures partenaires qui pilotent et coordonnent des objectifs ou des actions du plan, à savoir : DRAAF, Rectorat, DRAJES, Agence Normande de la Biodiversité et du Développement durable (ANBDD), CEREMA, ORS-CREAI, Promotion Santé Normandie, Office Français de la Biodiversité, FREDON, GRAINE, Mutualité Française, Unis-Cité, CRPPE...

Sa composition est évolutive et peut utilement associer d'autres partenaires qui s'impliqueraient dans la mise en œuvre d'actions après accord des membres du COPIL, mais en cherchant à maintenir un équilibre entre administrations, collectivités territoriales, experts ou réseau d'expertise et le milieu associatif.

Il a en charge de :

- suivre la mise en œuvre du plan et l'évaluer au regard des priorités partagées ;
- assurer la cohérence des actions, la complémentarité des axes et actions, et leur régulation le cas échéant ;
- animer et coordonner les interventions des pilotes d'axes ;
- assurer une vision d'ensemble des actions menées dans le cadre du PRSE ;
- proposer les actions régionales permettant de valoriser le PRSE.

Le COTECH se réunit 2 à 3 fois par an et rend compte aux membres du COPIL et du comité des financeurs.

Le Comité des financeurs

En appui au COPIL, un comité des financeurs est mis en place. Il regroupe les financeurs potentiels nécessaires à la mise en œuvre des actions du plan notamment : ARS, DREAL, autres services de l'État dont DRAAF, DRAJES, Région Normandie, Agence de l'eau, ADEME, autres collectivités ...

Il permet de concourir à la bonne mise en œuvre des actions du plan. Il examine au moins une fois par an le plan de financement des actions et se réunit en amont du COPIL.

Les pilotes des actions

Ils sont en charge de la mise en œuvre opérationnelle des actions. Ils rendent compte de l'avancement des actions dont ils assurent le pilotage auprès du Comité technique, instance de pilotage opérationnel du plan.

Chaque pilote d'action définit et organise la méthodologie qui lui paraît la plus adaptée et pertinente pour l'action (groupe de travail, ateliers, ...) et précise les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'action. Il associe les partenaires qu'il juge opportun. Il est garant de l'avancée des travaux, notamment ceux qui seraient délégués à des partenaires pour certaines tâches qu'il ne suit pas directement. Le pilote s'assure de la cohérence des actions et tâches réalisées avec les autres actions formalisées au sein de la même fiche-objectif, et au besoin avec autres pilotes.

La dynamique de communication sur le PRSE4 Normandie

Une stratégie spécifique de communication accompagnera le PRSE4 Normandie tout au long de son déploiement, afin de mobiliser la communauté, et développer une culture commune tout au long de la mise en œuvre du Plan :

- Une plaquette de présentation synthétique et un motion design accompagnent son lancement.
- Des newsletters seront diffusées régulièrement, en continuité avec celle déjà mise en place dans le cadre du PRSE3 intitulée « santé et développement durable » portée conjointement par l'ANBDD et PSN.

- Des temps d'échanges régionaux ou infra-régionaux seront organisés.
- Une information renforcée via le site internet PRSE Normandie.

Chaque membre du comité de pilotage contribuera à la dynamique et aux actions de communication déployées pour diffuser les actions du plan en lien avec les pilotes du plan.

Les pilotes d'actions assurent une mise en ligne d'information sur les actions sur le site internet PRSE, et promeuvent et diffusent les informations, événements pertinents à partager... sur le site internet de leur structure, le cas échéant.

Suivi et évaluation du PRSE4 Normandie

Suivi

Le comité de pilotage assure le suivi de la mise en œuvre du plan régional notamment à l'aide d'indicateurs de processus, de réalisation et de résultats pré-identifiés par les pilotes des actions. Les indicateurs peuvent faire l'objet d'ajustement pour répondre au mieux à l'objectif de suivi.

Évaluation

Le PRSE fera l'objet d'une évaluation finale, qui consistera à répondre à des questions clés sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité du Plan. Elle reposera notamment sur l'analyse des valeurs prises par les indicateurs de résultat, qui seront suivis par les pilotes d'actions.

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) et la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) seront informés de l'avancée de la mise en œuvre du plan et associés à l'évaluation du plan.

6. ANNEXES



1. Glossaire

AAP : Appel à projets
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AMI : Appel à manifestation d'intérêt
ANAP : Agence nationale d'appui à la performance
ARS : Agence régionale de santé
CAF : Caisse d'allocations familiales
CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CRA : Chambre régionale d'agriculture
CRPPE : Centre régional de pathologie professionnelle et environnementale
CRSA : Conférence régionale de la santé et de l'autonomie
CESER : Conseil économique, social et environnemental régional
CEI : Conseiller en environnement intérieur
CLS : Contrat local de santé
CNFPT : CNFPT Centre National de la Fonction Publique Territoriale
DRAAF : Direction régionale de l'agriculture, de l'Alimentation et de la forêt
DRAJES : Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
DREETS : Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DDT-M : Direction départementale des territoires et de la mer
EEDD : Éducation à l'environnement et au développement durable
EEE : Espèces exotiques envahissantes
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
EPFN : Établissement public foncier de Normandie
ERP : Établissement recevant du public
FFB : Fédération française du bâtiment
GTV-N : Groupement technique vétérinaire de Normandie
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques
IFSI : Institut de formations en soins infirmiers
IFAS : Institut de Formation pour les Aides-Soignants
IFMK : Institut de Formation des masseurs kinésithérapeutes
IFE : Institut de Formation en ergothérapie
IFMEM : Institut de Formation de Manipulateurs d'Électroradiologie Médicale
ORS-CREAI : Observatoire régional de santé-Centre régional d'études d'action et d'information
OFB : Office français pour la biodiversité
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
PCAET : Plan climat, air énergie territorial
PGSSE : Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau

PPA : Plan de protection de l'atmosphère
PNA : Plan national alimentaire
PNSE : Plan National Santé Environnement
PRAPS : Plan Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins
PRPDE : Personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau
PRSE : Plan régional Santé-Environnement
PNNS : Programme National Nutrition Santé
PAT : Projet alimentaire territorial
PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal
PRS : Projet Régional de Santé
QAI : Qualité de l'air intérieur
SCoT : Schéma de cohérence territoriale
SE : Santé-Environnement
SGAR : Secrétariat régional pour les affaires régionales
SHEMA : Société d'économie mixte d'aménagement normande
SNU : Service national universel
URML : Union régionale des médecins libéraux
URPS : Union régionale des professionnels de santé

2. Liste des acteurs associés à la démarche d'élaboration du PRSE4

- **Les services de l'État régionaux et départementaux**
- **Les opérateurs et établissements publics de l'État ou associés** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, le Cerema Normandie Centre, les agences de l'Eau Seine Normandie et Loire Bretagne, l'office français de la biodiversité, l'office national des forêts, l'établissement public foncier de Normandie, le centre national de la fonction publique territoriale, la cellule d'intervention régionale (santé publique France), l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, l'autorité de sûreté nucléaire, la propriété forestière Normandie-Hauts-de-France.
- **Les collectivités et instances de gouvernance locale** : Monsieur le président de la région Normandie, le conseil économique, social et environnemental régional, la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, les conseils départementaux, les unions et associations des maires des départements, les établissements publics de coopération intercommunale, les parcs naturels régionaux, les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, les communes chefs-lieux d'arrondissement, les services communaux d'hygiène et de santé.

- **Les représentant des professionnels de santé et acteurs de la santé publique, prévention et éducation populaire** : Les universités Normandie, l'union régionale des médecins libéraux, les unions régionales des professionnels de santé infirmiers, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, pharmaciens, le réseau de périnatalité de Normandie, Planeth patient, la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail, les caisses primaires d'assurance maladie, l'observatoire régional de la santé, Promotion santé Normandie, les référents territoriaux de promotion de la santé, des associations d'éducation populaire, la Ligue contre le cancer, le centre régional des pathologies professionnelles et environnementales, le centre hospitalier de Vire, service d'éducation thérapeutique asthme, la Mutualité Française de Normandie, les caisses d'allocations familiales.

• **Structures et associations intervenant dans le champ de l'environnement, de l'urbanisme et d'agriculture** : Les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, la chambre régionale d'agriculture, les agences d'urbanisme des régions havraise, boucles de Rouen et de Caen, l'agence normande de la biodiversité et du développement durable, ATMO Normandie, FREDON Normandie, le groupement régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement, les associations France nature environnement, fédération française du bâtiment, l'union régionale des chambres artisanales et des petites entreprises du bâtiment, le conservatoire des espaces naturels, l'association écologie pour le Havre, le comité régional d'étude pour la protection et l'aménagement de la nature, le groupe régional des associations de protection de l'environnement de Basse Normandie, le réseau environnement santé, les associations le Kalif, SNARK, le conservatoire du littoral des associations agréées pour l'éducation à l'environnement : l'union régionale des centres permanents d'initiative pour l'environnement, CPIE, Avril, Cardere, Les hommes fourmillent.

• **Représentants des usagers** : L'union fédérale des consommateurs que choisir, la fédération régionale des familles rurales, la confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie.

• **Ainsi que toute collectivité, tout acteur ou association ayant fait connaître sa volonté de contribuer à la démarche d'élaboration des travaux du PRSE4 notamment à l'occasion du bilan du PRSE3.**

3. Interactions entre les fiches objectifs du PRSE4 et autres plans, programmes du champ de la santé et de l'environnement

ÉCHELON	PLANS / PROGRAMMES	N° OBJECTIF PRSE4
NATIONAL (sont indiqués ici ceux qui ne disposent pas de déclinaison en plans/programmes régionaux).	Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau	1.1, 1.2, 2.1, 2.2
	Plan national de lutte contre les micropolluants	1.1
	Plan national intégré énergie climat	1.4, 2.1, 2.2
	Plan National de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (2022-2025)	1.4, 2.1, 2.2, 4.1
	Plan National Qualité de l'Air Intérieur	1.6, 1.7, 1.8, 1.9, 4.1
	Plan national d'actions Radon (2020-2024)	1.6, 1.7, 1.8, 1.9, 4.1
	Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (2019-2022)	2.1, 4.1, 4.2, 4.3
	Feuille de Route Objectifs Développement Durable (2019-2030)	2.1, 2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5

ÉCHELON	PLANS / PROGRAMMES	N° OBJECTIF PRSE4
RÉGIONAL	Projet Régional de Santé (2023-2028)	2.1, 2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5
	Feuille de route Cancer (2021-2025)	1.3, 1.5, 2.1, 2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5
	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET)	2.1, 2.2
	Programme Régional Espèces Exotiques Envahissantes (PREEE)	2.1, 2.2, 3.1, 3.2
	Stratégie Régionale Biodiversité (SRB) (2022-2030)	2.1, 2.2, 4.1, 4.2, 4.3
	Programme Régional de Développement Agricole et Rural (PRDAR) (2022-2027)	1.1, 1.2, 2.1, 2.2
	Feuille de route régionale Ecophyto 2+	1.1, 1.2, 1.3, 2.1, 2.2
	Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)	1.3, 2.1, 2.2
TERRITORIAL	Plan Régional Éduquer à la Nature	4.1, 4.2, 4.3
	Schéma de cohérence territoriale (SCOT) Plans locaux d'urbanisme intercommunal (PLUI) Plan de Mobilité (PDM ex PDU) Plan Local de l'Habitat (PLH)	2.1, 2.2
	Plan Climat Air Énergie (PCAET)	1.3
	Contrats locaux de santé (CLS)	2.1, 2.2
	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Plans de gestion sanitaire de l'eau (PGSSE)	1.1, 1.2
	Agenda 2030	2.1, 2.2
	Projet Éducatif Territorial (PEdT)	4.1, 4.2, 4.3
	Territoire Engagé pour la Nature (TEN)	2.1, 2.2, 3.3, 3.4



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGION
NORMANDIE**



PRSE 
NORMANDIE
Plan Régional Santé Environnement